

Tirage: 12 000 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4
2608 Courtelary
032 944 18 18
FAC: 032 944 17 56

Délais de remise des publications
Sport, utile et paroisses: lundi soir
Rédac. et annonces: mercredi 9h
Officiel: mardi 12h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarif des annonces
sur demande
ou sur www.bechtel-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

Réclame

CO-DEC

Solutions informatiques

www.co-dec.ch

Feuille d'Avis du District de Courtelary

Contient la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Journal d'annonces et d'informations

Officiel pour les communes de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan

Nouveau coronavirus

**VOICI COMMENT
NOUS PROTÉGER:**

STOP CORONA

Actualisé au 20.3.2020

Le Conseil fédéral et la Suisse ont besoin de vous.

RESTEZ À LA MAISON. SAUVEZ DES VIES.



Exceptions :

- Vous devez acheter des aliments
- Vous devez vous rendre chez le médecin ou à la pharmacie
- Vous devez aider d'autres personnes
- Vous devez vous rendre au travail car le télétravail est impossible

www.ofsp-coronavirus.ch

Art.316.096.9

SOMMAIRE

Arrêt immédiat	5
Culture de cannabis légal interrompue à Péry	5
La Paroisse de Rondchâtel innove	5
Les enfants appelés à dessiner pour les seniors	5
Manque de respect total	6
Cassons métalliques laissés au bord de la route	6
Des cubes en vadrouille	7
Divertissement particulier à Cormoret	7
Fusion des communes	13
Votez pour les Armoiries dans la FAC du 3 avril	13
Les pasteurs prennent leur plume	13
Premier billet d'une longue série	13
Un site qui mérite d'être connu	14
Tous les services d'aides régionaux en ligne	14
La Main Tendue très sollicitée	15
Vives inquiétudes en lien avec le coronavirus	15
Année mémorable pour le CAC	17
Retour sur 2019 en assemblée générale	17
Tour de Romandie reporté en 2021	17
Saint-Imier accueillera l'arrivée le 29 avril	17

Pâques

En raison des Fêtes pascales, la Feuille d'Avis du District de Courtelary ne paraîtra pas le vendredi 10 avril 2020 mais le jeudi 9 avril 2020.

Durant cette semaine particulière, les délais de remise du matériel seront dès lors modifiés comme suit:

Utile et paroisses: lundi 10h Officiel et sport: lundi 12h
Rédactionnel et annonces: mardi 9h

fac@bechtel-imprimerie.ch

032 944 17 56

Réclame



Cadeau
attractif
à l'ouverture
cec.clientis.ch/jeunesse

Compte privé25

- Intérêt préférentiel
- Tenue de compte sans frais
- Carte Maestro sans cotisation annuelle

 **Clientis**
Caisse d'Epargne Courtelary

Immobilier

À VENDRE
CORGÉMONT

Maison familiale en propriété individuelle

Année de construction 1966
Expertise disponible et visite sur rendez-vous
Prix de vente fixé à 180 000 fr.

079 342 46 91

À LOUER
VILLERET

**Au centre du village
Appart. 4½ pièces**

Salon de 25 m², 3 chambres, cuisine habitable aménagée, salle de bains/douche.
Loyer 840 fr. + charges 120 fr.

Libre de suite /rens. et visites
032 941 49 82

À LOUER
PÉRY

Appartement comble 4½ pièces

(1 chambre avec entrée séparée)
grande cuisine, réduit, rénové 2015, situation calme, grand jardin en commun
Loyer 1190 fr. c.c, 1 pp inclue

Tél. 032 333 21 55
juratelier@gmail.com

À LOUER
CORGÉMONT

**Au centre du village
Appart. 4½ pièces**

Etat neuf
Salon de 35 m² avec cheminée, 3 chambres, cuisine habitable, 2 salles d'eau, ascenseur, balcon.
Loyer 1380 fr. charges comprises.
Possibilité parking privé couvert 100 fr.

Libre de suite /rens. et visites
079 352 61 25

epicuro
le plaisir s'emporte

**Cuisine fusion...
Cuisine d'émotions**

Sur présentation de cette annonce une boisson chaude vous sera offerte

Rue de la Cure 5 - 2610 St-Imier
032 941 70 75
www.epicuro.swiss

Pour vous - chez vous
AIDE ET SOINS A DOMICILE
Service du Bas-Vallon

Comment nous joindre ?
Téléphone 032 358 53 53
Téléphone national 0842 80 40 20
Fax 032 358 18 66
secretariat@sasdbasvallon.ch
www.sasdbasvallon.ch

SASDBV DOMALARME
En cas d'urgence nous sommes à votre disposition 24h/24.
Sécurité à partir de CHF 55.- par mois chez vous et également en déplacement.

Pour vous - chez vous
AIDE ET SOINS A DOMICILE
Service du Bas-Vallon

Plus d'informations:
Service d'aide et de soins à domicile du Bas-Vallon
Tél. 032 358 53 53, www.sasdbasvallon.ch

Consciente de la satisfaction grandissante de notre média en terme d'information régionale, la Feuille d'Avis du District de Courtelary recherche

un(e) correspondant(e) de presse pour couvrir certaines manifestations ou séances d'informations régionales.

Vous êtes curieux(se) de savoir ce qui se passe dans la région et avez une bonne connaissance de cette dernière. Vous êtes mobile, disponible aussi bien en journée qu'en soirée et vous avez la plume facile par métier ou par passion.
Rejoignez notre équipe pour vivre une belle expérience dans le journalisme de proximité.
Nous attendons avec impatience votre lettre de motivation et curriculum vitæ à l'adresse de la rédaction.

Feuille d'Avis du District de Courtelary
Bellevue 4 | 2608 Courtelary
032 944 17 56
fac@bechtel-imprimerie.ch | www.bechtels-imprimerie.ch

Gilomen
20 ans fiscalité & conseils sa
www.fiduciairegilomen.ch

Nous cherchons pour 3 mois minimum, suite à une convocation urgente sous les drapeaux:

un/e employé/e de commerce à 60-80%

- disponible de suite
- expérience comptable obligatoire (5 ans minimum)
- gestion administrative courante: aisée
- gestion des salaires: maîtrisée
- bonne connaissance de trois langues est un avantage

Pas de retour aux offres ne correspondant pas aux critères demandés.

Gilomen fiscalité et conseils SA
Place du Marché 5 - 2610 Saint-Imier
pascal@fiduciairegilomen.ch

bechtel-imprimerie.ch

www.driving-school L-richard.ch

Premiers secours	Cours de base 1	Cours de sensibilisation
ven 19h00-22h00 et sam 09h00-17h00	sam 08:00 - 12:00 25 avril 2020	lundi - jeudi 19h00-21h00
24 + 25 avril 2020	Cours de base 2 toutes les semaines à Bière	20 - 23 avril 2020
15 + 16 mai 2020	Cours de base 3 sam 13:30 - 17:30 09 mai 2020	15 - 18 juin 2020
Jacques-David 12, 2610 St-Imier Inscription: www.driving-school-richard.ch / 032 325 2000		

Paratte
OPTIQUE SA TRAMELAN www.paratteoptique.ch

Permanence sur rendez-vous de mardi à samedi de 9 à 12 heures.
Envoi de lentilles de contact et produits d'entretien.
Dépannage lunettes: perte, casse.
En cas d'urgence: tél. 032 487 54 44

Entreprise de nettoyage et débarras
JFK NETTOYAGE
plus propre que jamais!

Nettoyage ... fin de chantier ... industriel
... bâtiment ... haute pression

Entretien ... bureaux ... jardin ... vitres
... conciergerie ... privé ... etc.

Saint-Imier 079 962 30 49 info@jfk-nettoyage.ch

«AUX DÉLICES» SANDWICHIERIE-KIOSQUE
Place du Marché 7 - 2610 Saint-Imier
Tél. 032 940 72 72

Menus à l'emporter à 12 fr.
du lundi au vendredi de 11 h 15 à 13 h

18 sortes de sandwiches à l'emporter
du lundi au vendredi de 7 h à 16 h et samedi de 8 h 30 à 12 h

LE COCON
Ayurveda-Pension

Nous cherchons pour compléter l'équipe du Cocon
Un cuisinier / une cuisinière
3 jours par semaine, du mercredi au vendredi
dès le 1^{er} juin 2020

Si vous êtes...
motivé à vous mettre au service de l'Ayurveda, créatif et flexible afin de proposer une cuisine adaptée aux différentes cures.
de langue maternelle française ou allemande avec de bonnes connaissances dans la deuxième langue nationale.
N'hésitez pas à nous envoyer votre CV!
Nous nous réjouissons de faire votre connaissance.

Marie-Pierre Studer, Manu Manikantan
Le Cocon, pension ayurvédique - rue de la Combe-Grède 33 - 2613 Villeret
079 389 52 80 • mail@lecocon.ch • www.lecocon.ch

NOUS NE VOUS ENVOYONS PAS CHEZ LE SPÉCIALISTE. CE SONT NOS SPÉCIALISTES QUI VIENNENT CHEZ VOUS.

NOUS FAISONS LA DIFFÉRENCE.
TOUTES LES PRESTATIONS DE SOINS PROFESSIONNELLES CHEZ VOUS, DE LA PART D'UN MÊME PRESTATAIRE.

Pour vous - chez vous
AIDE ET SOINS A DOMICILE
Canton Berne

SAUGE
AVIS OFFICIELS

COMMUNE DE CORTÉBERT AVIS OFFICIELS



Elagage

Arbres, buissons et autres plantations à élaguer le long des routes publiques (de l'Etat, des communes et des privés)

Les propriétaires riverains des routes et chemins publics ou privés sont priés de procéder à l'élagage des arbres et autres.

Nous prions les personnes concernées d'effectuer les travaux en question dans les plus brefs délais. Une tournée d'inspection sera effectuée par l'autorité compétente de la police des routes et les travaux non effectués seront ordonnés, aux frais des propriétaires. | cm

Tournée spéciale branches

Le délai d'inscription à la tournée spéciale branches est fixé au jeudi 2 avril.

Pour vous inscrire, www.celtor.ch ou par écrit au moyen du coupon d'inscription reçu par courrier ou disponible à la commune. Aucune inscription téléphonique ne sera prise!

Le ramassage se fera entre le 6 et 9 avril. | cm

Déclaration d'impôt 2019

Les contribuables qui n'auraient pas encore retourné leur déclaration d'impôt sont priés de la remettre sans tarder au secrétariat municipal. | cm

Mise à ban

Conformément à la législation en vigueur, les champs et terrains sont mis à ban. Dès le 1^{er} avril, il est interdit d'y pénétrer à pied ou au moyen de véhicules, d'y lâcher des animaux tels que chiens et volailles.

Les chiens doivent être tenus en laisse. Les propriétaires sont priés de veiller à cet ordre. Les chiens courants librement dans les rues et les champs seront signalés et des amendes infligées à leur propriétaire. | cm

AGENCE AVS DU BAS-VALLON

Fermeture

En raison du coronavirus, le guichet de l'agence AVS du Bas-Vallon reste fermé depuis le lundi 16 mars, jusqu'à nouvel avis. La permanence téléphonique est ouverte du lundi au jeudi de 8h30 à 12h ainsi que le lundi après-midi de 14h à 17h. Nous vous remercions de votre compréhension. | cm

CORGÉMONT

Service Pâques et Covid-19

Concernant l'édition 2020 du Service Pâques de Corgémont annoncé dans ces colonnes: pour être en adéquation avec les décisions de la Confédération, afin de nous protéger les uns les autres et de tous lutter contre le Covid-19, nous vous informons que le Service Pâques des 11 et 12 avril prochain est annulé.

Nous vous remercions de votre compréhension, à bientôt et prenez bien soin de vous.

| le comité

Situation sur le front du coronavirus

Un premier rapport de situation a été remis pour le compte de la commune à l'organe de conduite régional (OCRég). Pour l'heure, aucun besoin d'aide spécifique n'a été annoncé car la situation au village est « normale » compte tenu des circonstances et des mesures déjà prises par les autorités locales. En effet, aucun désordre dans l'espace public ou dans les magasins n'a été constaté, et aucune pénurie d'approvisionnement n'est perceptible pour les produits de première nécessité dans la commune.

Le Conseil municipal tient à répéter que malgré ce constat rassurant à première vue, il ne faut en aucun cas sous-estimer la situation! En particulier les personnes malades et les personnes de plus de 65 ans ne doivent pas sortir faire les courses ou se rendre dans des lieux publics où l'on rencontre d'autres personnes de près. L'ordonnance du Conseil fédéral précise en toutes lettres à son article 10b: les personnes vulnérables à risque doivent rester chez elles et éviter les regroupements de personnes. Même si cette disposition n'est pas assortie d'une sanction pénale en cas de non-respect, le Conseil municipal insiste encore une fois sur la nécessité absolue de respecter cette injonction. Le but est d'une part de préserver la vie et la santé des personnes concernées à titre individuel, mais surtout d'éviter une surcharge des services de soins.

En effet, ne pas prendre ces précautions au sérieux peut induire une arrivée massive et simultanée de patients nécessitant des soins intensifs et obliger à terme le corps médical à choisir qui peut être traité et qui doit simplement perdre la vie. Cette situation dramatique vécue en Italie ne doit pas se produire en Suisse et la participation de chacun/e est indispensable.

Ceci étant précisé, le Conseil municipal rappelle que les aînés peuvent néanmoins sortir de chez eux pour par exemple travailler dans leur jardin, ou faire une promenade sur les chemins et dans les forêts. Il faut toutefois le faire seul ou accompagné d'une personne de son ménage, et respecter dans tous les cas la distance de deux mètres avec les personnes que l'on croise. Pour les courses (alimentation, pharmacie, banque), un service de bénévoles peut être sollicité au bureau municipal (032 489 10 67 ou admin@cortebert.ch) en tout temps par les personnes qui n'auraient pas de famille ou amis pouvant faire leurs courses. Il existe également des plateformes de services sous www.jb-b.ch et www.local-heroes.ch.

Pour mémoire, les rassemblements de plus de 5 personnes sont formellement interdits et une amende de 100 francs peut être décernée en cas de non-respect. L'exécutif a constaté que ces dispositions sont bien respectées, notam-



ment dans l'espace public. Nous remercions la population de prendre la situation au sérieux et de jouer le jeu. Nous remercions également les personnes qui fréquentent la boulangerie et la fromagerie de respecter les distances et le nombre restreint de personnes dans le magasin, ceci dans le respect du personnel exemplaire qui nous sert chaque jour.

Pour ce qui est de l'administration, le télétravail a été autorisé pour permettre à M^{mes} Juil-

lerat et Maniaci d'être présentes en alternance au bureau, afin de limiter les présences physiques simultanées. L'administration est ainsi pleinement opérationnelle tout en réduisant les risques sanitaires. Pour ce qui de l'école, les retours reçus des parents d'élèves sont positifs et montrent que la réorganisation due à la fermeture a été mise en place très rapidement et à satisfaction. Les enfants reçoivent régulièrement du travail et les choses se déroulent bien,

compte tenu des circonstances exceptionnelles. Le Conseil municipal remercie vivement le corps enseignant et la direction de l'école primaire et enfantine de leur engagement exemplaire dans ce processus.

Si de nouvelles mesures devaient être prises ces prochains jours, des informations seraient rapidement publiées sur le site Internet de la commune (www.cortebert.ch) et/ou sur le profil Facebook Municipalité de Cortébert officiel. | cm

Grande première en vidéoconférence

Pour la toute première fois de son histoire, le Conseil municipal a tenu mardi soir 24 mars une séance ordinaire en mode vidéoconférence. En raison de l'interdiction des rassemblements de plus de cinq personnes, cette méthode apparaissait la plus appropriée afin de réunir les cinq membres de

l'exécutif et la secrétaire municipale pour discuter des points à l'ordre du jour. Le système a très bien fonctionné et la séance a pu se dérouler dans d'excellentes conditions, permettant des échanges de points de vue efficaces et précis. Toutes les décisions nécessaires ont pu être prises en temps utile. | cm

Commune Bourgeoise

La commune bourgeoise a informé le Conseil municipal que l'assemblée initialement prévue le 4 mai prochain est annulée en raison des restrictions liées à la crise sanitaire du coronavirus. Une nouvelle assemblée bourgeoise sera convoquée ultérieurement par les autorités. | cm

COMMUNE D'ORVIN AVIS OFFICIELS



Utilisation des Moloks pour ordures ménagères

Nous souhaitons rappeler à la population que les conteneurs semi-enterrés à Orvin ont été mis en service le mercredi 12 février 2020 pour les déchets ménagers incinérables (uniquement pour les sacs consignés Celtor). Depuis cette date, tous les dépôts autres que dans les Moloks ne sont plus autorisés pour le ramassage des sacs à ordures ménagères.

De plus, des conteneurs métalliques 800 litres ont été installés à titre provisoire au quartier des Oeuches et sur la Petite Place au centre du village. Nous soulignons le fait qu'il est interdit de déposer des sacs consignés Celtor à

côté sur le sol s'il l'un d'eux est plein et qu'ils devront obligatoirement être déposés dans un autre conteneur ou Molok. Il n'est également pas permis de déposer des sacs poubelles sur les points blancs.

Les autorités communales appellent les citoyens à la responsabilité individuelle et à l'application stricte des consignes données. Des contrôles seront effectués et les contrevenants seront sanctionnés.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et nous remercions toute la population de respecter ces consignes. | cm

COURRIER D'UNE ÉLÈVE DE CORGÉMONT

Corgémont a vécu ses premiers jours sans école

La direction et les enseignants de l'école de Corgémont ont réussi en l'espace d'un week-end à mettre en place une structure afin que les élèves puissent continuer au mieux leurs cours à domicile

Suite à la décision du Conseil fédéral du 13 mars de fermer les écoles, la direction et les enseignants de l'école de Corgémont ont, le temps du week-end mis en place une organisation via internet et les réseaux sociaux. Ils ont réalisé un énorme travail afin de pouvoir contacter et informer tous les parents de la façon dont les cours seront dispensés.

Lundi 16 mars, tous les parents étaient informés et avaient la possibilité de venir

chercher les dossiers pour le travail à effectuer à la maison. De plus, les enseignants informent régulièrement les parents par mail ou par les réseaux sociaux de la marche à suivre pour les cours.

Des parents contactés admettent qu'il n'est pas facile de s'organiser dans un délai si court, mais précisent que les enseignants sont toujours disponibles en cas de problème.

| henglyza mosimann, 7h

NOTRE HISTOIRE en images avec MEMOIRES D'ICI



Souvenirs

On lit au verso de cette carte envoyée de Corgémont: Samedi soir 4.XII.1915, Mon cher Marc, voilà une vue comme à contempler en réponse à ton aimable carte.

Cette maison te rappellera ses habitants. Suis heureuse de tes bonnes nouvelles et te souhaite une bonne fin d'année. Krächenbühl est entré comme portier à la fabrique d'E. Voisin. Affectueuses salutations de nous tous, Mairaine

On imagine le lecteur recevoir cette carte, contempler la maison et se souvenir des personnes qu'il connaît. En la découvrant aujourd'hui, nous ne reconnaissons plus les habitants d'alors, mais notre regard donne vie au village d'antan.

Nous nous inscrivons dans une chaîne de souvenirs.

Mention de provenance: Mémoires d'Ici, Fonds Oliver Wilczek



La récolte du PET vaut bien un petit effort

La Commune de Péry-La Heutte vient de recevoir son «certificat environnemental 2019», qui est lié à la collecte du PET sur son territoire. Grâce à la collaboration efficace de la population, 4091 kilogrammes de bouteilles à boisson en Pet ont été récupérées ici l'année dernière, qui ont été transformées par PET-Recycling Suisse en un nouveau Pet de qualité.

L'entreprise en question souligne qu'en plus de permettre la production d'une matière première précieuse, notre collecte locale a permis d'économiser (donc de ne pas déverser dans l'atmosphère terrestre) environ 12273 kilogrammes de gaz à effet de serre, ce qui équivaut à quelque 3886 litres de pétrole.

Les autorités municipales se joignent à PET-Recycling pour remercier les habitantes et habitants de la commune pour leur engagement.

Nous pouvons faire encore mieux!

Pourtant, un problème demeure: actuellement, les cantonniers doivent très régulièrement trier les matériaux déversés dans les conteneurs à PET, qui contiennent parfois tout et n'importe quoi. Pour des questions financières et environnementales, la commune entière aurait tout à gagner de leur éviter ce travail.

Aussi la Municipalité profite-t-elle de ce certificat environnemental pour en appeler à un petit effort de chacun et de chacun, afin de faire encore mieux dès cette année. Elle rappelle que dans les conteneurs ad hoc, on doit déposer exclusivement des bouteilles répondant à deux critères impératifs: elles portent le logo de recyclage PET et elles ont contenu de la boisson.

Les bouteilles d'huile, de vinaigre, de ketchup ou de sauce à salade, par exemple, doivent absolument être éliminées avec les ordures ména-

gères. Il en va de même des emballages de nourriture (salades, fruits, plats préparés, etc.). Même s'ils portent le logo «PET», ces deux types d'emballages ne sont pas recyclables.

Les explications des spécialistes

Sur son site internet par ailleurs fort intéressant, l'entreprise PET-Recycling Suisse explique exactement pourquoi la récolte est aussi sélective. Laissons donc ci-dessous la parole aux spécialistes.

«La Suisse fut l'un des premiers pays au monde à parvenir à fermer le cycle du PET. Cela signifie que de nouvelles bouteilles en PET sont fabriquées à partir des bouteilles usagées. Ce cycle fermé du PET rend le recyclage de ce matériau particulièrement écologique. Il exige toutefois une extrême pureté de la matière collectée. Cette dernière ne peut entrer à nouveau en contact avec des denrées alimentaires que lorsqu'elle répond aux exigences de l'Office fédéral de la santé publique. Nous ne pouvons produire de nouvelles bouteilles qu'avec des bouteilles à boisson en PET. Lorsque le matériel collecté contient trop de corps étrangers, le cycle fermé des bouteilles est menacé.»

Merci à tous d'en tenir compte! | cm



Les bouteilles ayant contenu des boissons sont seules récoltées

PAROISSE DE RONDCHÂTEL

Activités durant la pandémie de coronavirus

Durant ces temps de crise, la paroisse de Rondchâtel propose des activités pouvant s'effectuer à distance, respectant ainsi les prescriptions sanitaires émises par le Conseil fédéral et les recommandations des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure.

Nous invitons les enfants à dessiner pour les paroissiennes et les paroissiens et en particulier pour les seniors. Vous pouvez envoyer leurs dessins par mail (gbourquin@bluewin.ch) ou par Whatsapp (079 280 20 16), avec éventuellement une explication des enfants, et nous les publierons sur la page *Coronavirus* du site paroissial (www.paroisse-rondchatel.ch). Les personnes qui n'utilisent pas internet peuvent appeler le pasteur Gilles Bourquin (079 280 20 16) et nous leur enverrons volontiers quelques dessins réalisés par les enfants.

En signe d'espérance, les églises évangéliques réformées et catholiques de Suisse nous invitent, les jeudis soir 26 mars et 2 avril à 20h jusqu'au Jeudi-Saint 9 avril, à allumer des bougies sur le rebord de nos fenêtres, pour former un océan de lumière et à formuler une prière, en communion avec les gens de tout le pays.

Par ailleurs, les dimanches matin, chacune et chacun a la possibilité de suivre les cultes et messes télévisés diffusés par la RTS ou radiodiffusés sur Espace2. Le site www.celebrer.ch donne tous les renseignements à ce sujet.

Etant donné les implications sur les réseaux de vente et les prescriptions sanitaires émises par le Conseil fédéral, le Conseil de Fondation de TerrEspoir a pris la décision d'interrompre les importations de fruits frais jusqu'à nouvel avis. Les commandes pour une livraison au mois d'avril sont donc suspendues.

En ces temps d'épreuve et d'isolement, nous prions pour que chacune et chacun de nous adopte le rythme de vie qui lui convient le mieux, et nous vous invitons à rythmer vos journées par des moments de méditation et de lecture de la Bible. N'hésitez pas à contacter l'un des pasteurs pour un soutien en cas de besoin.

Votre paroisse continue d'être présente au travers de son site internet où vous pourrez consulter les informations qui seront actualisées au fur et à mesure. | le conseil et les ministres de la paroisse réformée de rondchâtel

Les Oeuches 1 : la culture est interrompue



Aux Oeuches, la culture légale de cannabis est interrompue depuis mercredi

Mercredi matin, accompagnée de la Police cantonale bernoise, des BKW pour couper l'alimentation en électricité, et du service des eaux pour interrompre l'alimentation en eau, la Municipalité a procédé à la fermeture immédiate de l'entreprise de culture de cannabis légal CBD, sise aux Oeuches 1 (ancienne usine à gaz).

C'est sur la base d'une ordonnance émanant de la Préfecture du Jura bernois, laquelle s'appuie entre autres sur l'absence d'un permis ad hoc, que la Commune a obtenu l'autorisation officielle de procéder à cette fermeture. Concrètement, et comme dans les cas de ce type, des scellés ont été posés sur l'immeuble, où toute activité est donc pour l'instant interdite.

De longue haleine

On rappellera que de nombreuses plaintes ont été adressées à la Municipalité, en particulier l'année dernière, concernant cette entreprise de culture. Elles exprimaient les doléances des riverains, qui souffraient des odeurs persistantes émanant des plantes elles-mêmes, mais également de la combustion illégale de

déchets, effectuée à l'air libre par cette entreprise.

Voici donc cette semaine le résultat concret des démarches entamées il y a environ une année par la Commune.

Nous reviendrons sur cette fermeture et ses potentielles suites, dans une prochaine édition de ces avis officiels. | cm

Tous les aînés contactés par la Municipalité

Prenant en mains une chaîne de solidarité locale qu'elle a efficacement mise en place, la Municipalité a contacté toutes les personnes de 65 ans et plus domiciliées à Péry-La Heutte. Celles qui ont pu être atteintes téléphoniquement ont obtenu de vive voix les informations et offres à leur disposition.

Quant aux abonnés dont le répondeur téléphonique avait pris le relais, ils ont reçu un courrier personnel écrit.

Première nécessité: tout est en place

Toutes ces personnes ont été informées que leurs besoins, en denrées ou autres produits de première nécessité (médicaments notamment), peuvent être satisfaits par le personnel communal. En effet, ce dernier effectue les courses pour tous les habitants âgés qui ne sont pas ravitaillés d'une autre manière. Bien entendu, les produits demandés sont livrés aussi vite que possible, mais ne peuvent pas forcément relever de la marque souhaitée; une compréhension normale est attendue des bénéficiaires.

Vous avez besoin qu'on effectue pour vous des achats de première nécessité, que vous soyez âgé ou membre d'un groupe à risque? Vous avez des questions ou des inquiétudes à exprimer quant aux mesures en vigueur durant cette période d'urgence sanitaire? N'hésitez pas à composer le 032 485 01 50, durant les heures d'ouverture habituelles du bureau communal.

A l'aide des PME

Les autorités municipales sont conscientes que les entreprises, elles aussi, subissent de plein fouet les effets négatifs de la pandémie. Aussi ont-elles mandaté l'administrateur des finances, Gaëtan Hirschi, pour leur apporter son aide précieuse. En cas de problèmes ou autres inquiétudes, les responsables

de PME locales sont invités à composer le 079 761 91 34.

On rappellera par ailleurs que si les guichets municipaux demeurent évidemment fermés, l'administration municipale fonctionne bel et bien, certes au ralenti dans certains domaines, mais en privilégiant le service à la population et la solidarité.

Masques de protection: priorité aux soignants!

Une demande étonnante a été présentée à la Commune, à savoir celle de fournir des masques de protection à la population, notamment à risque. Cette demande ne sera évidemment pas satisfaite: le

Conseil municipal n'entend pas priver les hôpitaux et le personnel soignant de ces objets qui lui sont indispensables! Les personnes à risques, dans notre commune comme ailleurs, ont la possibilité et même le devoir de demeurer chez elles, ce qui leur assure la meilleure des protections. Le Conseil fédéral, l'OFSP, les médecins et toutes les autorités le répètent quotidiennement, la Municipalité s'en fait une fois de plus l'écho: restez chez vous!

Le pays étant en rupture de stock, pour ces masques, toute la population suisse a d'ailleurs grand intérêt à choisir le confinement et à espérer que le per-

sonnel médical puisse se protéger efficacement; c'est bien de ces professionnels dévoués que nous dépendons tous en cas de contamination! | cm

Mise à ban

Dès le 1^{er} avril, les champs et terrains sont mis à ban. Il est interdit d'y lâcher des animaux tels que les chiens, et d'y pénétrer à pied, au moyen de véhicule ou à cheval. Nous remercions la population pour le respect envers la propriété d'autrui. Tout contrevenant peut être puni selon la loi.

Le clin d'œil

Ne pas prendre de risque afin de ne pas engorger les hôpitaux

VOUS CROYEZ QU'ON A LE TEMPS DE S'OCCUPER DE CLOQUES AUX MAINS? MAIS QU'AVEZ-VOUS FAIT?



Tony



Lorsque solidarité et respect font défaut

Très mauvaise et très décevante surprise, mercredi matin pour la Municipalité et ses employés des services techniques: des habitants de la commune avaient tout bonnement déposé des cassons métalliques (de grandes dimensions qui plus est!) au bord de la chaussée. Un acte dénotant une absence totale de respect envers les cantonniers en particulier, envers la Commune et donc la collectivité en général. Les auteurs de ce dépôt seront dénoncés et devront

assumer les conséquences de cette dénonciation.

Formellement interdit

On rappellera que le dépôt de cassons métalliques aux lieux habituels est formellement interdit, les mercredis de récolte d'encombrants. Seuls les matériaux combustibles sont ramassés par notre partenaire de Vadec.

Les objets et pièces métalliques doivent impérativement être apportés au garage de la voirie, le jour même.

Cette manière de faire est clairement expliquée dans le MémoDéchets distribué en tous ménages, disponible par un coup de fil à la Municipalité en cas de besoin et lisible en tout temps sur le site internet de la commune.

La santé des uns...

Cette semaine de surcroît, la situation était particulière, pour cause de coronavirus. Afin de protéger son personnel – lequel doit travailler en débit de l'urgence sanitaire,

ceci pour le bien de toute la communauté! –, afin donc de protéger les cantonniers d'une potentielle contamination, les autorités avaient décidé de supprimer exceptionnellement la récolte des cassons métalliques.

Elles avaient annoncé cette restriction par affichage multiple dans la localité et ses commerces, ainsi que par publication dans la presse régionale, y

compris sur les ondes de Radio Jura bernois.

Les auteurs de ces dépôts illicites ont donc contrevenu doublement aux directives; ils se sont empressés de déposer mardi soir machines à laver, pneus et autres objets divers, en faisant fi aussi bien de la santé d'autrui que des règlements en vigueur.

Il ne sera certainement pas très compliqué aux autori-

tés concernées de trouver les auteurs de ces actes déplorables...

En tous les cas, mercredi matin la Municipalité annonçait clairement que les cantonniers ne prendraient pas en charge le matériel en question.

Merci à la population de sa compréhension, elle qui, dans son immense majorité, respecte parfaitement les directives en vigueur. | cm



Ce genre de matériaux ne doivent jamais être déposés aux points de collecte, et cette semaine ils n'étaient tout bonnement pas recueillis!



Voilà ce qui traînait notamment sur la chaussée mercredi matin, déposé le soir précédent par des individus risquant la dénonciation...

La cuisine en prêt

Le Centre éducatif et pédagogique de Courtelary (CEPC) va procéder cette année à une nécessaire rénovation de sa cuisine. Les travaux en question vont durer plus longtemps que prévu et l'institution était dès lors en recherche d'une solution, pour la période scolaire du 13 août au 18 septembre prochains.

Le Conseil municipal a répondu favorablement, la semaine dernière, à la demande du CEPC de pouvoir utiliser

la cuisine du collège, durant la période susmentionnée. Il accède gracieusement à son souhait et lui garantit une mise à disposition exclusive de cette cuisine.

Les autorités informent donc tous les intéressés, sociétés ou autres groupements, que depuis la semaine 33 à la semaine 38 y comprises, cette cuisine sera indisponible à toute location. Elles remercient chacun de sa compréhension. | cm

Mobilité : l'Exécutif émet un souhait

Le Conseil municipal a étudié et préavisé favorablement la version 2021 de la Conception régionale des transports et de l'urbanisation (CRTU) pour le Jura bernois, dans le cadre de la procédure d'information et de participation ad hoc, qui court du 14 février au 27 mars 2020. Rappelons que les CRTU sont revues tous les quatre ans.

Il a étudié en détail les éléments proposés, en cours ou réalisables à terme, dont il a apprécié la diversité.

L'Exécutif local a cependant émis un regret: il souhaiterait en effet que la possibilité soit offerte, en gare de Courtelary, de recharger les véhicules électriques, qu'ils s'agissent de deux-roues ou de voitures.

A l'association Jura bernois. Bienne, qui a réalisé cette CRTU sur mandat du canton, les autorités locales ont donc suggéré de demander aux CFF de prévoir une telle borne à Courtelary. | cm

Dyslexie : soutien à l'information

Le Conseil municipal a décidé d'offrir gracieusement l'utilisation du Centre communal, le 7 mai prochain, à l'Association Dyslexie Suisse romande, laquelle y proposera une soirée d'information avec projection cinématographique, ouverte à tout un chacun.

Un film et une table ronde

Née à la fin des années 1990, l'association Dyslexie Suisse romande est fortement implantée dans le Jura bernois depuis 2011. Au comité romand siège d'ailleurs l'Imérien Laurent Pantet, qui assume notamment la fonction de vice-président. Avec la projection du film intitulé *Mon DYS à moi*, l'association entend informer et sensibiliser la population aux troubles de l'apprentissage, invisibles et encore trop méconnus, qui touchent environ dix pour cent de la population.

La soirée de Courtelary s'adresse aux parents, aux professionnels de l'enseignement et du traitement des troubles, aux dyslexiques eux-mêmes et à toutes les personnes qui souhaitent être informées sur ces troubles. Le film retrace les parcours de familles avec des enfants en âge de scolarité qui sont confrontées à un trouble de l'apprentissage dys (dyslexie, dysorthographe, dysphasie, dyscalculie, dyspraxie, dysgraphie, dyschromie). Il met en avant le ressenti des enfants et des parents. | cm-com

Jeudi 7 mai, 20h
Salle communale
Entrée libre
20h présentation de l'association
20h30 film Mon DYS à moi
21h discussion
21h30 verre de l'amitié

Nouvelle commissionnaire

Pour suppléer la démission présentée par Mélanie Tüscher pour la fin de l'année scolaire en cours, les autorités ont enregistré une seule candidature à la commission d'école, à savoir celle de Noëlia Costoya Villar. Le Conseil municipal propose sa nomination à l'assemblée des délégués du syndicat scolaire. Il remercie chaleureusement cette maman de quatre enfants pour son engagement en faveur de la cause scolaire.

L'Exécutif adresse également sa gratitude à Mélanie Tüscher pour tout le travail qu'elle a effectué durant plusieurs années au sein de la commission. | cm

Déménagement de ruisseau

Un crédit de 75000 francs sera soumis à l'assemblée municipale de juin prochain, pour les travaux d'assainissement à réaliser sur le ruisseau du Crêt-du-Sapelôt. On rappellera que ce petit cours d'eau passe actuellement sous une habitation à laquelle il cause de fréquentes inondations et autres dégâts.

Ce crédit permettra de déplacer le ruisseau, qui demeurera sous terre. | cm

Pâques

En raison des Fêtes pascales, la *Feuille d'Avis du District de Courtelary* ne paraîtra pas le vendredi 10 avril 2020 mais le jeudi 9 avril 2020.

Durant cette semaine particulière, les délais de remise du matériel seront dès lors modifiés comme suit:

Utile et paroisses: lundi 10h

Officiel et sport: lundi 12h

Rédactionnel et annonces: mardi 9h

fac@bechtel-imprimerie.ch
032 944 17 56



Une borne de recharge publique serait bienvenue à la gare

Aînés, n'hésitez pas à nous appeler!

Rappelons qu'une chaîne de solidarité a été mise sur pied dans la commune, en cette période d'urgence sanitaire. Les autorités et l'administration remercient chaleureusement toutes les personnes qui se sont annoncées pour y prendre part bénévolement.

Cette organisation assume en particulier les commissions (denrées alimentaires et produits de première nécessité), mais également des transports (chez le médecin ou à la pharmacie par exemple) et la livraison de livres provenant de la Bibliothèque municipale.

La Municipalité exhorte les bénéficiaires potentiels, aînés ou personnes à risque élevé, à ne pas hésiter une seconde: demandez de l'aide, ce service a été créé pour vous! On l'atteint au 032 944 16 01 en matinée, ou par courriel à admin@courtelary.ch. | cm

REMERCIEMENTS



Profondément touchée par les nombreux témoignages d'amitié reçus en ces jours de difficile séparation, la famille de

Raymond Liengme

vous remercie de tout cœur de votre présence, de vos messages, de vos dons et de vos marques de sympathie.

Courtelary, mars 2020

Retrouvez le journal de la semaine dernière en ligne sur bechtel-imprimerie.ch



Solidarité

Le Conseil municipal vous rappelle l'action entreprise en collaboration avec le Conseil de paroisse en rapport à la situation d'urgence créée par la diffusion du Covid-19. Nous en appelons à la prudence et à la responsabilité envers les personnes à risque, mais également à la solidarité active! Ceux qui sont affectés par une pathologie chronique et les personnes de plus de 65 ans doivent impérativement rester à leur domicile, tous les autres doivent limiter leurs déplacements. De ce fait, beaucoup de personnes risquent de se retrouver isolées.

Pour ces différentes raisons, le Conseil municipal et le Conseil de Paroisse de Villeret vous proposent un service d'aide centré sur les points suivants:

- Effectuer et livrer à domicile les courses de 1^{er} nécessité, avec à réception, un paiement au comptant.
 - Effectuer le transport de personnes devant impérativement se déplacer (chez le médecin, à l'hôpital, à la poste ou à la banque).
- Il est bien évident que les deux tâches décrites ci-dessus seront effectuées par des personnes ne faisant pas partie d'un groupe dit «à risque» et que les distances de sécurité seront respectées.

- Service d'écoute et de sou-

ten moral téléphonique par le pasteur.

Pour bénéficier de ces différents soutiens proposés, veuillez prendre contact avec notre pasteur, M. Silvestrini, qui se tient à votre entière disposition tous les jours au numéro de téléphone suivant: 079 289 95 06.

Dès lors, pour mettre sur pied ce service de solidarité et si vous êtes disponible pour faire partie de l'équipe de soutien, il vous est possible de nous contacter à l'adresse e-mail suivante: solidarite@villeret.ch.

Le numéro de téléphone du pasteur est réservé prioritairement aux demandes d'aide. Les personnes disponibles sont priées de s'annoncer par courriel en indiquant leurs coordonnées et disponibilités. Elles seront ensuite contactées en temps opportun.

Les services proposés seront opérationnels à partir du lundi 23 mars 2020. En cas d'urgence extrême, une solution sera trouvée.

Nous vous rappelons, en outre, que l'administration communale ainsi que le Conseil municipal sont à votre disposition pour répondre à vos questions au numéro suivant: 032 941 23 31 ou par courriel à l'adresse: admin@villeret.ch, durant les heures de bureau. | *le conseil municipal et le conseil de paroisse de villeret*

Conseil municipal

Afin de respecter les directives de l'OFSP le Conseil municipal a tenu sa séance du lundi 23 mars dernier par vidéoconférence. Malgré l'épidémie de coronavirus, l'exécutif est pleinement opérationnel et à même de prendre les décisions nécessaires. Il rappelle à la population qu'il est à la disposition de chacun en cas de question ou de problème.

Le Conseil municipal suit la situation sanitaire de près et prie la population de respecter les consignes édictées par la Confédération et le canton de Berne. Il est dès lors souhaité que chacun reste le plus possible à la maison et ne sorte qu'en cas de nécessité. A ce

propos, vous trouverez ci-dessous un rappel du tout-ménage distribué jeudi dernier dans les boîtes aux lettres du village.

L'exécutif est en pensées avec les citoyennes et citoyens de notre commune et les assure de leur plein soutien durant cette période pénible particulièrement pour les personnes à risque et adresse à chacun ses chaleureux messages. Il adresse également toute sa reconnaissance et remercie toutes les personnes qui s'engagent pour combattre ce virus surnois, en particulier le personnel soignant, mais aussi tous les bénévoles qui s'occupent des personnes ayant besoin de soutien. | *cm*

Ramassage des déchets et cartons

Malgré les événements actuels, la tournée des déchets ainsi que la tournée verte sont assurées selon le planning prévu. En raison de la fermeture de la déchèterie de Saint-Imier, le Conseil municipal a décidé que les cartons seraient à nouveau collectés à partir de la tournée des déchets du mercredi 1^{er} avril et ce jusqu'à nouvel avis. Les cartons seront ficelés et ne devront, bien entendu, pas contenir d'autres déchets!

Suite à diverses remarques, faites notamment lors de l'assemblée municipale, une tournée verte supplémentaire sera effectuée en novembre 2020 pour autant que les conditions météorologiques le permettent.

Les informations définitives seront transmises début novembre au sujet de cette tournée verte complémentaire, qui ne figure pas dans le memento. | *cm*

Qualité de l'eau

Voici les résultats du dernier rapport d'analyse réalisé par RuferLab suite à notre prélèvement du 5 mars 2020 aux Toulères (captage). Température mesurée in situ: 7.5°C; Escherichia coli / germe(s)/100ml: 0; Entérocoques / germe(s)/100ml: 0; Germes aérobies / germe(s)/ml: 2. Dans le réseau, une eau est considérée comme potable au point de vue bactériologique lorsqu'elle

ne contient ni Escherichia coli, ni Entérocoques dans 100 ml et moins de 300 germes aérobies par ml.

Le Conseil municipal est satisfait de constater que l'analyse de l'eau prélevée à La Praye et aux Toulères ne mentionne aucun dépassement des valeurs applicables aux produits de dégradation du chlo-rothalonil dans l'eau potable. | *cm*

Tournée verte

Avec la reprise de la tournée verte, il est utile de rappeler quelques principes:

Sont collectés: les restes de fruits et de légumes crus, épilures, tailles d'arbres et de haies, branches et arbustes, tontes de gazon et d'herbe, feuillage, paille, foin, déchets végétaux de jardin, marc de café (sans papier filtre), fleurs et plantes fanées ainsi que coquilles d'œufs.

Sont refusés: ordures ménagères, restes d'aliments cuits (huile, viandes, os...) litières et excréments d'animaux, attaches, ficelles, sacs d'aspirateurs, mégots de cigarettes, cendres de bois, copeaux de tronçonnage, filtres divers, suie, rumex et chardon, déchets métalliques,

conserves, boîtes, piles, débris de verre, matières plastiques, berlingots, sachets de thé, tubes, papier, débris de porcelaine et terre cuite.

Conditionnement: tous les déchets verts sont à conditionner dans des Vegebox de 140 ou 240 litres (conteneurs étanches). Les branches doivent être attachées en fagots dimensions max. 120 cm de long et 30 cm de diamètre, de 20 kg au plus. Les déchets en vrac ou dans des sacs en toile (comme ceux qu'il est possible d'acheter chez Landi) ne seront pas pris en charge en raison de leur poids souvent excessif et ne permettant pas au personnel communal de les hisser dans la benne du camion de ramassage. | *cm*

Personnel communal

Le Conseil municipal a décidé d'instaurer le télétravail pour l'administration communale. Les employés seront présents au bureau, à tour de rôle, pour répondre au téléphone et donner suite aux courriers. Une partie du travail sera effectué depuis la maison. La bibliothèque effectuera certains travaux de classement, seule, dans les locaux de la bibliothèque. La voirie et le concierge continueront de travailler en appliquant scrupuleusement les directives de l'OFSP. | *cm*

Entretien des chemins

Le Conseil municipal a décidé de commander des travaux d'entretien du chemin menant de la rue du Pâturage au Pâturage de la Côte. Ces travaux visent à la réfection de la portion de route en aval du bovis-stop ainsi qu'en amont dans le but de diminuer le charriage de matériaux lors des orages. | *cm*

Vandalisme

Les toilettes de la gare ont tout récemment été victimes de vandalisme. Le Conseil municipal a décidé de ne pas mandater d'entreprise pour effectuer les réparations nécessaires, ces toilettes seront tout simplement fermées. Il est utile de rappeler que si nous pouvions trouver des toilettes publiques à la gare de Villeret c'est par rapport au fait que la commune en finançait l'entretien. A ce propos le Conseil municipal remercie chaleureusement Fernand Oppliger qui s'est occupé de cette tâche ingrate pendant de très nombreuses années. | *cm*

Halle

Une entreprise régionale a été mandatée pour remplacer les portes de la salle des engins à la halle de gymnastique.

Des portes renforcées seront installées en remplacement des anciennes qui posaient problème aux utilisateurs, tant leur maniement était devenu difficile. | *cm*

Mise à ban des champs

Rappelons que les champs et prés, cultivés ou non, sont totalement mis à ban depuis le 1^{er} avril. Il est dès lors interdit d'y pénétrer, que ce soit à pied, à cheval ou au moyen de n'importe quel autre moyen de locomotion. Il est formellement interdit également d'y lâcher des animaux tels que chiens ou volailles. Par ailleurs, les propriétaires de chiens sont instamment priés de ramasser les

déjections de leurs animaux, où qu'elles soient déposées, aussi bien dans le village qu'à l'extérieur, et de les éliminer dans les poubelles ad hoc ou les sacs officiels de déchets ménagers. La population et les visiteurs sont remerciés par avance de se plier à cette législation et de marquer ainsi leur respect envers la propriété d'autrui d'une part, l'espace public d'autre part. | *cm*

CORMORET

Un arbre décoré de cubes bleus

Ils font sourire et interrogent, est-ce un nouveau type de piège, à quoi ces 3 cubes suspendus peuvent-ils bien servir, autant de questions que se posent les riverains du chemin des Pâturages à Cormoret

Et si leur seule prétention était simplement de divertir et de mettre un peu de mouvement et de couleur dans le quartier, tout en rendant hommage à une artiste de grande renommée. En effet, c'est bien une œuvre d'art dans toute

son acceptation qui a trouvé sa place ici. Nous la devons à Erica Pedretti qui a accepté de voir sa création de 1990, *Blaue Würfel*, quelque peu réinterprétée puisqu'à l'origine les cubes se trouvaient au nombre de six et alignés au sol comme

le montre l'image ci-dessous prise lors de l'Exposition en plein air à la Villa Mettlen à Muri/Berne. Dans la même composition, ils ont également fait partie intégrante de l'exposition de Erica Pedretti en juin 2019 au Nouveau Musée

de Bienne, Objets à suspendre, titre peut-être prémonitoire?

Erica Pedretti

A la fois auteure, peintre et sculpteur, Erica Pedretti est née en 1930 à Sternberg (République tchèque). Elle arrive en

Suisse en 1945. Elle apprend l'orfèvrerie à l'école des arts et métiers de Zurich et exerce cette profession de 1950 à 1952 à New York. Rentrée au pays, elle épouse Gian Pedretti, un artiste lui aussi. Après avoir vécu en Engadine, le couple s'installe

à La Neuveville en 1974. A ses débuts, Erica Pedretti a surtout travaillé dans les arts visuels avant de démarrer sa carrière d'écrivaine en 1970. Elle n'est autre que la maman de Martigna Pedretti, habitante de Cormoret, bien connue pour sa roue à aubes sur la Raissette. | *ju*



Un arbre particulier au chemin des Pâturages



A l'origine, les cubes étaient au nombre de 6 et alignés au sol

Réclame

Pour vous démarquer en un...



clin d'œil
Agence de communication

Logo / Graphisme
Site internet
Campagne publicitaire
Création de stand
Multimédia
www.clin-d-oeil.net

Vos commerces locaux d'Erguël de Renan à Courtelary



Case postale 33 | 2610 Saint-Imier | contact@le-cide.ch | www.le-cide.ch

Renan

- A l'épicerie
- Hair'Guël Coiffure

Sonvilier

- Boulangerie-Pâtisserie Zoni Andrea
- Jardinerie du Vallon
- Scierie SYB
- Zapa Peinture Sàrl
- ZEP Chauffage et sanitaire

Mont-Crosin

- Chalet Mont-Crosin

Saint-Imier

- Annelise Coiffure
- Arc-en-Ciel "Elle et lui"
- Astria Informatique Sàrl
- Atelier du Corps
- Au p'tit Caf
- Boulangerie-Alimentation Chez Jean-Pierre
- Boulangerie-Pâtisserie Zoni Andrea
- Brasserie de la Place
- Buri Gestion Sàrl
- Cart-électronique
- Cattin Contrôle Elec
- CDM
- Chiesa
- Coco Coiffure
- Croisitour Voyages
- Diatel
- Domitec Hug
- Droguerie du Vallon
- Evro photocopies SA
- FCM Sàrl
- Fiduciaire Houriet
- Fitness Energy
- Fleurs La Clairière
- Fromages Spielhofer SA
- Funiculaire Saint-Imier - Mont-Soleil SA
- Gilomen Carrelage
- Gilomen fiscalité et conseils SA
- GL Import
- Grünig-Giachetto
- id3a Sàrl
- JFK Nettoyage
- Jobin Optique
- La Torsade Sàrl
- La Vinoterie Sàrl- Laiterie Demont
- Le Pub 2610 Sàrl
- LumiMénagers Sàrl
- Nikles Toiture SA
- Oppliger-bois Sàrl
- Optic 2000
- Pharmacie Pilloud SA
- PharmaciePlus du Vallon
- Qwell by VALSER
- Restaurant La Reine Berthe
- Rêve d'enfant Sàrl
- Rochat Intérieur
- SenShâ Cosmetics Sàrl
- TLM-ATIK Services Sàrl
- Tof Sports
- Traiteur et boucherie Pellet
- Velo Nell'o



Case postale 33
2610 Saint-Imier

Cagnotte en faveur des membres du CIDE

Mesdames, Messieurs, chers habitants,

Comme vous le savez certainement, la Suisse est en train de vivre une situation historique. Le Covid-19, ou coronavirus, s'étend et fait des dégâts à différentes échelles.

Les commerces ont dû fermer subitement à la suite des mesures prises par notre Conseil fédéral. Nous sommes en accord avec ces mesures qui se justifient. Nous ne souhaitons en aucun cas être des vecteurs de contamination et souhaitons encore moins voir nos familles, proches, amis, connaissances, ainsi que notre fidèle clientèle se retrouver dans une situation plus qu'inconfortable.

Cependant, les charges, les frais fixes, les stocks d'aliments pour les restaurants sont là. Certains commerces auront peine à survivre à cette crise sanitaire d'ampleur internationale.

Nous souhaitons à tout prix retrouver le soleil une fois l'orage passé : pouvoir se balader, contempler des vitrines, faire ses achats à proximité, éviter une ville-dortoir.

C'est pourquoi nous nous permettons de vous solliciter pour un soutien financier pour les Commerces Indépendants d'Erguël, même un petit montant est un plus durant cette période compliquée.

En attendant, nous vous remercions de soutenir les commerces locaux qui proposent des services à domicile ou à distance.

Vous pouvez faire un don à la Clientis No IBAN : CH79 0624 0252 7251 6455 0

C'est avec beaucoup de gratitude que nous vous en remercions.

Le Comité du CIDE

Plus de détails sur le site www.le-cide.ch

Dons aussi possibles sur: www.leetchi.com/c/soutien-aux-commerçants-du-cide

Villeret

- Boulangerie-Alimentation Chez Jean-Pierre
- Erguël voyages
- Garage Gerster SA
- Le Fumet
- Ortho Schlup Sàrl
- PLN Sound Sàrl

Cormoret

- Boucherie-Charcuterie Schwab
- Menuiserie David Schwab
- SysConcept Sàrl

Courtelary

- Boulangerie-Alimentation Chez Jean-Pierre
- Chocolaterie & Biscuiterie Christophe Sàrl
- Co-Dec Sàrl IT
- Imprimerie Bechtel SA
- Madeleine Traiteur
- Terre Sauvage

La liste des membres est aussi disponible sur le site www.le-cide.ch



à l'épicerie

A l'Épicerie vous trouverez du fromage à la coupe, de la viande fraîche, des produits laitiers et un vaste choix de produits de la région, que nous avons à cœur de mettre en avant, nous vous proposons également des articles du quotidien.

Nous sommes une toute petite équipe qui accueille chaque client avec le sourire et nous faisons tout pour lui donner entière satisfaction.

Chez Dumora Sàrl
Patricia Dumora
 Grand-Rue 20 | 2616 Renan
 032 963 11 73 | 079 627 92 20
 patricia.dumora@gmail.com



Heures d'ouverture
 Lundi - vendredi:
 8h 30-12h | 16h-18h 30
 Samedi:
 8h 30-12h

Livraison à domicile

Vous ne savez pas quoi offrir?

Pensez aux bons CIDE et laissez à vos proches le soin de choisir...

Vous pouvez vous les procurer auprès de Clientis Caisse d'Épargne Courtelary de Saint-Imier (partenaire du CIDE).



Clientis
 Caisse d'Épargne Courtelary



Diatel Saint-Imier
 www.diatel.ch

Malgré la situation actuelle nous restons à votre disposition par téléphone **032 941 41 42** du lundi au vendredi 8h à 11h 30 et 14h à 17h. En cas de panne sur le teleréseau Diatel uniquement, le service de piquet est atteignable au même numéro de 17h à 20h.



La Vinoterie

Vins, fromages et épicerie fine
 Rue du Temple 3 • 2610 Saint-Imier
 epiceriefine@lavinoterie.ch

Livraison à domicile

Commande par téléphone
032 941 72 10



Nous sommes à votre disposition pour toutes urgences et entretiens liés à vos véhicules. Avec toutes les protections sanitaires d'usage, ainsi qu'une prise en charge à domicile ou sur votre place de travail.

Rue Baptiste-Savoie 16 • Saint-Imier • 032 843 00 00

MT Madeleine Traiteur

Ouverture selon horaires habituels

Livraison à domicile

Commande par mail ou téléphone

032 944 14 76 info@madeleine-traiteur.ch

MENUISERIE CHARPENTE - COUVERTURE
 FENÊTRES - AGENCEMENT CONSTRUCTION BOIS
OPPLIGER-BOIS
 2610 St-Imier 032 941 45 03
 www.oppliger-bois.ch

FCM à Saint-Imier: Carrelage et sanitaire

- Vous trouverez chez nous pour tous vos projets de salles de bains et carrelages des **solutions adaptées à vos budgets**.
- Notre exposition **permanente à 2 pas de chez vous**, ouverte du lundi au vendredi, vous permettra de vous rendre compte de nos choix toujours adaptés à l'actualité.
- **Douche à l'Italienne**, tout le monde la veut et vous pourrez la voir dans notre exposition. Nous disposons d'une grande panoplie de produits à vous montrer.
- **N'oubliez jamais le carrelage** dans des prix défiant toutes concurrences et qui donne une vraie vie à votre rénovation ou nouvelle construction.



FCM Sàrl

www.fcmsarl.ch

FCM Sàrl • Paul-Charmillot 72 • 2610 Saint-Imier • T 032 941 48 16

**Carrelage
défiant
toutes
concurrences**

**Meubles
de bains
suisses
à bas prix**

Aussi sur facebook



- **Et la couleur des meubles de bains**, avez-vous pensé au fait que leur aspect de tous les jours en dépend ?
- Tous nos **fabricants suisses**, même à bas prix, vous suggèrent une grande diversité et exclusivement de la qualité !

- Ne vendant que du carrelage et du sanitaire de première gamme, nous pouvons **vous garantir un service après-vente irréprochable**, même à long terme.

Votre chez-soi se trouve chez nous !

Pour Pâques, profitez de notre service de livraison

**Demandez-nous notre petite brochure
de Pâques par email ou téléphone**

Vallon de Saint-Imier : 5 francs
Jusqu'à 30 km : 10 francs

Tel. 079 705 68 47
info@christophe-chocolatier.ch
www.christophe-chocolatier.ch

La chocolaterie reste ouverte avec
les prescriptions en vigueur de l'OFSP.



Christophe
Chocolatier



La Boulangerie Zoni fondée en 1975 à Sonvilier, est heureuse d'annoncer qu'elle passera la flambeau à Monsieur et Madame Henry qui reprendront les deux magasins dès le 1^{er} avril.

Andrea et Sandra Zoni sont heureux de transmettre leurs recettes et leur savoir-faire à Steve Henry et souhaitent longue vie et succès à ce commerce.

Ils remercient leur fidèle clientèle et espèrent qu'elle fera un excellent accueil à ce nouveau boulanger.

Steve et Stephanie Henry ont le plaisir de vous annoncer la reprise de la boulangerie pâtisserie Zoni à Sonvilier et Saint-Imier

Au plaisir de vous faire plaisir !

Avec Andrea et Sandra Zoni et toute l'équipe de la boulangerie pour former une équipe de choc et répondre à vos envies gourmandes.

Henry
Boulangerie & Pâtisserie



Steve et Stephanie



**Chalet
Mont-Crosin**

Hôtel - Restaurant

- Tourte aux noix d'engadine
- Glaces maison

Commande par mail ou téléphone
032 944 15 64 info@chalet-montcrosin.ch

JOBIN OPTIQUE

visiblement plus proche

Rue Francillon 28 • 2610 Saint-Imier Tél. 032 941 23 43 www.jobinoptique.ch

**En cas d'urgence vous pouvez nous contacter
mardi - vendredi, de 10 h à 12 h
079 819 65 61 ou
jobin.opticiens@swissonline.ch**



Accueil - Conseil - Proximité - Qualité - Authenticité



RUE PRINCIPALE 62 - 2613 VILLERET

**Nous restons à votre disposition sur rendez-vous.
Prenez soin de vous!**

info@garagegerster.ch 032 942 84 20



!! COMMUNICATION!!

Suite aux mesures du Conseil fédéral du lundi 16 mars, Astria informatique Sàrl n'accepte plus les visites sans rendez-vous dans ses bureaux!

Nous continuons nos activités en téléassistance, nos collaborateurs travaillent principalement depuis leur domicile. Par conséquent certains délais risquent d'être rallongés, nous nous en excusons d'avance.

De plus, nous ne nous déplaçons plus chez des personnes de plus de 65 ans. Nous trouverons des solutions avec leurs proches si le cas s'avère nécessaire.

Les demandes seront priorisées. Avec en priorité nos clients du système de santé et ceux travaillant pour des services essentiels: télétravailleurs et enseignants.

Nos deux lignes téléphoniques seront probablement souvent occupées, n'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur.

Vous pouvez aussi, faire vos demandes par email: **info@astria.ch**

Prenez soin de vous et à bientôt.



Place du Marché 2 2610 Saint-Imier 032 942 41 00 www.lumimenagers.ch
Suivez-nous sur Facebook graziella@lumimenagers.com

**Chers clients, chères clientes,
Nous sommes à votre entière disposition.
Vous pouvez nous joindre par téléphone ou par e-mail, ensemble nous trouverons une solution.
Prenez soin de vous, amitiés.**



Spécialiste en produits artisanal fumée viandes et poissons.

Sur commande, tartares de boeuf, saumon, thon, ainsi que fondues chinoise et de poissons.

Vente de vin, whisky écossais et rhum vieux.

Livraison à domicile

Commande par mail ou téléphone
032 941 26 13 info@lefumet.ch

Et toujours nos plateau apéro et petit traiteur.

Votre contact pour les pages CIDE

imprimerie

bechtel sa

2608 Courtelary Tél. 032 944 17 56 fac@bechtel-imprimerie.ch





Votre spécialiste pour les solutions de streaming, la visioconférence et l'enseignement à distance.

Contactez-nous!
0848 606 909 / info@sysconcept.ch

Icons made by Eucalyp



Tous nos services sont actifs

Commande en ligne
Livraison à domicile et SAV
032 941 14 10 www.evro.ch

Magasin fermé





Petits commerces et indépendants : mise en place d'une aide d'urgence

Au-delà des aspects purement sanitaires, la pandémie du coronavirus place de nombreux commerçants et artisans dans une situation économique préoccupante. Dans sa séance du 24 mars, le Conseil municipal a ainsi décidé de leur venir en aide en leur proposant un prêt unique sans intérêts de 5'000 francs, remboursable sur 10 ans. L'Exécutif rappelle par ailleurs ci-dessous les mesures prises à l'échelle communale pour faire face à l'état de situation extraordinaire décrété par le Conseil fédéral.

L'aide peut être octroyée à tous les commerçants, artisans et indépendants établis à Saint-Imier, qui se trouvent dans une situation économique difficile. Elle vise à leur offrir une bouffée d'oxygène pour leur permettre de faire face aux obligations les plus urgentes dans l'attente des aides fédérales annoncées.

Cette opération spéciale s'appuie sur le Règlement relatif au financement spécial destiné au développement de Saint-Imier. Celui-ci prévoit notamment «le développement économique par l'octroi de prêts sans intérêts contribuant au soutien au commerce local.»

Questions et demandes au Service économie et tourisme

Un contrat de prêt sommaire a été établi par l'administration communale des finances. Le document nécessaire au dépôt de la demande est disponible sur la page d'accueil www.saint-imier.ch. Les personnes qui souhaitent obtenir cette aide urgente doivent fournir une brève explication écrite, chiffres à l'appui, justifiant leur requête.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service économie et tourisme, au 032 942 44 24. La demande proprement dite, dûment complétée, est à adresser au service mentionné ci-dessus, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, ou par mail à info@saint-imier.ch avec la mention «aide urgente».

Employeurs et indépendants invités à s'annoncer

L'agence AVS régionale de Saint-Imier invite par ailleurs les employeurs et indépendants affiliés à lui annoncer de suite une réduction significative du revenu respectivement de la masse salariale, afin que les cotisations d'acomptes puissent être adaptées en conséquence.

En cas de réduction de l'horaire de travail, les employeurs peuvent s'adresser à la caisse de chômage du canton de Berne: www.vol.be.ch/vol/fr/index/arbeit/arbeitsmarkt/kurz-arbeitsentschaedigung.html.

Ordures ménagères : mesures particulières

Comme cela a déjà été communiqué à maintes reprises, la Municipalité continue bien évidemment à assurer toutes les tâches publiques de base.

Le service de permanence des domaines de l'eau, du gaz et de l'électricité continue à être assumé 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Si la déchetterie est fermée depuis le lundi 23 mars, le ramassage des ordures et des déchets verts se poursuit comme prévu. A ce sujet, l'Office fédéral de l'environnement a édicté de nouvelles recommandations destinées à la population.

Ces dernières précisent que les masques, mouchoirs, articles hygiéniques et serviettes en papier usagés doivent être placés dans des petits sacs en plastique immédiatement après avoir été utilisés. Ces petits sacs doivent être fermés avec un nœud sans être compactés puis jetés dans une poubelle dotée d'un couvercle, elle-même équipée d'un sac poubelle de la commune. Celui-ci doit ensuite être fermé et jeté avec les ordures ménagères, comme à l'accoutumée.

Les ménages dans lesquels se trouvent des personnes malades ou en quarantaine doivent renoncer au tri usuel du PET, de l'alu, du papier, etc. Ces déchets doivent être éliminés avec les ordures ménagères afin d'éviter toute transmission du virus par ce biais. Il en va de même pour les déchets verts et le compost qui doivent eux aussi être jetés avec les ordures ménagères.

Numéros de téléphone importants

Rappelons que l'administration communale est atteignable selon un horaire réduit, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30, à l'exception du vendredi jusqu'à 16h. Les effectifs sur le terrain, administration comprise, sont sensiblement réduits, afin que les regroupements de personnes soient limités et la santé du personnel préservée. Le principe du travail en alternance est appliqué.

La communication par courriel et par téléphone reste plus que jamais à privilégier. Dans les cas qui le nécessitent absolument, les gens sont reçus à l'administration communale sur rendez-vous uniquement et avec les précautions d'usage.

Les différents services de l'administration sont joignables selon le nouvel horaire communiqué ci-dessus. Les numéros sont les suivants :

- Administration des finances: 032 942 44 15
- Agence AVS: 032 942 44 82
- Bâtiments et infrastructures sportives: 032 942 44 31
- Chancellerie: 032 942 44 24
- Contrôle des habitants: 032 942 44 72
- Impôts: 032 942 44 62
- Police administrative: 032 942 44 04 et 032 942 44 05
- Service social: 032 942 44 94
- Services techniques: 032 942 44 00
- Urbanisme: 032 942 44 35

Contacts téléphoniques personnalisés

L'isolement des aînés préoccupe les autorités locales. Une prestation a ainsi été mise en place pour eux en particulier. Depuis le vendredi 20 mars, une prise de contact téléphonique personnalisée est assurée par Florine Pessotto-Bueche, travailleuse sociale en milieu scolaire en temps normal, Suzanne Chatelain, infirmière scolaire, et Dario Caminotto, responsable des programmes d'insertion.

Tous trois s'enquêtent des éventuelles attentes propres à chacune et chacun: courses, médicaments, visites chez le médecin ou encore souhait d'échanger avec une tierce personne. En fonction des besoins, elles guident les personnes vers les entités partenaires de cette opération de solidarité.

Il s'agit des paroisses catholique romaine (079 541 25 56 et 079 403 95 73) et réformée (032 941 37 58), l'église évangélique méthodiste Bethania (032 941 49 67), l'EMS La Rose- raie pour les repas à domicile (032 942 45 45) ainsi que la pharmacie du Vallon et sa hotline pour la livraison des médicaments (032 942 86 86).

Les personnes qui souhaitent proposer leurs services en tant que bénévoles peuvent s'adresser directement à l'une de ces institutions. Un groupe d'entraide a également été créé par des tiers sur Facebook, indépendamment de la Municipalité: «Coronavirus (Covid-19) Solidarité Saint-Imier» via www.facebook.com/groups/502730583689202/.

Un courrier à tous les aînés

La prise de contact téléphonique personnalisée est saluée par les principaux intéressés.

Néanmoins, cette démarche prend un temps certain. La Municipalité s'apprête par conséquent à doubler cette opération par l'envoi d'un courrier à toutes les personnes de plus de 65 ans de la commune.

Cela permettra de toucher l'ensemble du public cible très rapidement et de l'informer des dispositions qui ont été prises pour l'aider dans les démarches quotidiennes. En cas de besoin urgent, la chancellerie municipale se tient également à disposition pour guider au mieux les personnes qui en manifesteraient le besoin.

Solutions de garde

Pour les personnes qui n'ont pas de solution de garde pour leurs enfants, la garderie, l'Ecole à journée continue ainsi que les écoles offrent un lieu d'accueil depuis le 16 mars dernier. Cette mesure a été prise dans le but d'offrir une solution aux parents qui n'ont pas d'autre alternative et de préserver les personnes à risques, en particulier les grands-parents.

A cet effet, la Commune municipale a été contactée par l'Organe de conduite régional à la demande de l'Hôpital du Jura bernois. Il s'agit d'anticiper la demande de places d'accueil pour les enfants du personnel travaillant dans le domaine des soins.

Régime de zone bleue suspendu

Parmi les mesures qui concernent l'espace public, le Conseil municipal a décidé de suspendre le régime de zone bleue jusqu'à nouvel avis. Les contrôles de stationnement sont ainsi temporairement supprimés dans ces secteurs.

Mais, il va de soi que toutes les autres règles de circulation routière doivent être scrupuleusement respectées.

Marchés hebdomadaires : formule éclatée

Un certain flou a régné ces derniers jours sur la possibilité ou non de mettre sur pied les deux marchés hebdomadaires du mardi et du vendredi. Après vérification auprès de l'autorité cantonale, il a été décidé d'autoriser la présence de trois commerçants habituels qui proposent uniquement des denrées alimentaires.

Depuis le mardi 24 mars, la partie nord de la Place du Marché accueille la poisson-

nière. Le vendredi, le fromager est également présent. Quant au maraîcher, il est localisé à la Rue du Temple depuis la semaine passée.

Toutes les mesures ont été prises par la police administrative pour bien délimiter l'espace réservé à chaque marchand et pour garantir que les distances entre les clients soient suffisantes.

Appel au respect strict des règles de comportement

Toutes les instances communales, qu'elles soient occupées au quotidien à assurer les services de base ou à faire face aux urgences, assurent la population de leur soutien. Le Conseil municipal en appelle à la responsabilité individuelle de chacune et chacun.

Un respect strict des règles d'hygiène et de comportement édictées par la Confédération est impératif. Le Conseil municipal prie instamment la population de rester à la maison, en particulier les personnes malades et les plus de 65 ans.

PLR SAINT-IMIER

Nous allumons une bougie pour dire merci

La pandémie continue et le nombre de personnes atteintes augmente d'heure en heure.

Il faut être solidaire et respecter les directives du Conseil fédéral qui fait un travail remarquable et donne une information de qualité.

Le pic de la pandémie sera atteint ces prochains jours selon les spécialistes.

Aussi nous adressons mille mercis à vous: infirmières et infirmiers, médecins, ainsi qu'à tout le personnel hospitalier, des EMS, des soins à domicile, des pharmacies, des services de voirie, des pompiers, de la protection civile et certainement à très court terme de la police.

Nos remerciements s'adressent également à tous ces bénévoles de l'ombre.

Ces femmes et ces hommes, qui ont aussi une famille, s'engagent pour sauver des vies au risque d'être également contaminés.

Seules peuvent sortir de chez elles les personnes qui doivent se rendre au travail ou chez le médecin, faire les courses ou aider quelqu'un. Il rappelle que les rassemblements du plus de cinq personnes sont interdits dans l'espace public. Une distance mutuelle de deux mètres au moins doit être respectée entre chacun.

Plus que jamais, il s'agit de faire preuve d'un esprit solidaire. A commencer par le respect strict de toutes les dispositions prises jusqu'ici par les diverses autorités. Le Conseil municipal en remercie la population.

Il adresse également ses plus vifs remerciements à toutes les personnes qui ne comptent pas leurs efforts pour faire face à la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons, que ce soit dans le domaine des soins, de la vente ou toute autre prestation destinée à la population. Il souhaite en outre ses bons vœux de rétablissement à toutes les personnes atteintes dans leur santé. | *cm*



Par solidarité et dans l'espoir que cette pandémie s'arrête au plus vite, le PLR propose aux habitants de la région d'allumer une bougie à sa fenêtre chaque soir de 21 h à 21 h 30. | *denis gerber, président*

Réclame

La Roseraie
Home médicalisé pour personnes âgées propose:

des **COURTS SÉJOURS**, après une hospitalisation, pour soulager un proche aidant ou des **LONGS SÉJOURS**.

Dans des **CHAMBRES INDIVIDUELLES** avec salle de bains. Lieu de vie avec activités journalières, cuisine de saison.

LA ROSERAIE
LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER
032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH

SASDOVAL ET LA ROSERAIE

Repas livrés à domicile

Pour répondre aux besoins et demandes des personnes à mobilité réduite ou vulnérables, le Sasdoval et La Roseraie mettent en commun leurs forces pour élaborer et livrer des repas à domicile, tous les jours de la semaine.

Nous produisons des repas préconçus à réchauffer.

Dans la mesure de nos capacités, nous livrons les personnes particulièrement vulnérables de plus de 65 ans.

Si vous souhaitez bénéficier de ce service, vous vous adressez à votre infirmière des soins à domicile, qui s'occupera de

la commande et de la livraison. Ou vous appelez directement La Roseraie au 032 942 45 45, qui s'occupera de vous livrer le ou les repas.

Nous assurons ce service 7 jours par semaine ou à la carte, les jours qui vous intéressent.

Nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information.

Merci de diffuser l'information.

| *sasdoval et la roseraie*

La Roseraie, 032 942 45 45

ÉCOLE PRIMAIRE DE SAINT-IMIER

Inscriptions à l'école enfantine

Depuis la rentrée du mois d'août 2013, l'école enfantine est devenue partie intégrante de l'école obligatoire.

Tous les enfants ayant atteint l'âge de 4 ans révolus avant le 1^{er} août entreront à l'école enfantine le lundi 17 août.

Les parents qui n'auraient pas encore envoyé la fiche d'inscription de leur enfant sont priés de le faire rapidement soit par courrier, soit par email à secretariat@epsainti.ch.

Ceux qui n'auraient pas reçu de fiche d'inscription sont priés de contacter la direction de l'école primaire à Saint-Imier au 032 941 24 77 ou à l'adresse email secretariat@epsainti.ch.

Les enfants suivant actuellement leur 2^e année à l'école enfantine de Saint-Imier sont automatiquement inscrits à l'école primaire. | *le directeur*

Début de l'année scolaire 2020-2021 : 17 août

PAROISSES RÉFORMÉES DE L'ERGUËL

De bonnes nouvelles !

Pour contrecarrer un peu le marasme ambiant, les paroisses réformées de l'Erguël ont le plaisir de pouvoir annoncer que deux postes pastoraux seront repourvus dès le 1^{er} septembre prochain.

La paroisse de Saint-Imier accueillera le pasteur Macaire Gallopin, quant à la pasteur Maëlle Bader, elle entrera en fonction à Courtelary-Cormoret. Ces deux jeunes ministres fraîchement diplômés apporteront leurs forces et leur enthousiasme à notre équipe

pastorale, et nous sommes très heureux de bientôt les accueillir.

D'ici là, nos paroisses, bien que devant renoncer aux célébrations et aux activités pour des raisons sanitaires, restent à votre disposition pour un soutien spirituel ou d'ordre pratique aux numéros que vous trouverez sur le site internet www.referguel.ch, ainsi que dans la *Feuille officielle du district de Courtelary*. Nous souhaitons à chacun courage et patience pour traverser cette période tourmentée. | cp

Quel que soit le temps, quel que soit l'espace

Les paroisses réformées de l'Erguël restent présentes pour chacun et chacune dans ce temps difficile. Des propositions de célébrations, méditations ou réflexions fleurissent un peu partout dans les églises romandes : vous pouvez en découvrir sur le site www.referguel.ch. Dans la présente Feuille d'Avis du District de Courtelary, la plume sera confiée chaque semaine à l'un des pasteurs ou catéchètes du Vallon.

Les pasteurs et catéchètes sont disponibles pour vous, pour des entretiens par téléphone ou pour des échanges

de mails ou de messages. N'hésitez pas à prendre contact si le besoin de discuter se fait ressentir ou si vous avez besoin d'un coup de main pour des courses, pour un déplacement médical ou autre urgence.

Des bougies à la fenêtre : un signe d'espérance

L'Eglise vous invite à allumer chaque soir une bougie sur le bord de votre fenêtre : pour communier par la prière, pour témoigner de notre espérance et mettre un peu de lumière dans la nuit.

LA PLUME DES PAROISSES RÉFORMÉES

Les risques et la promesse

Vu mon âge, je suis une personne à risques. D'ailleurs autour de moi il y a plein de personnes à risques. Il y a les retraités, mais pas seulement. Car de nombreuses personnes ont des maladies chroniques et des traitements, contre le diabète, l'hypertension, l'asthme ou des allergies. Elles sont toutes à risques.

Ceux qui ne sont pas eux-mêmes à risques ont dans leur entourage une personne vulnérable, fragile ou malade. Nous sommes tous en lien avec des femmes ou des hommes fragiles et nous dépendons les uns des autres.

Autrefois, je veux dire avant l'apparition du virus, il n'y avait pas de personnes à risques. Que des biens portants, forts, courageux, musclés, beaux. Ils faisaient la fierté de notre société occidentale bien développée. Tout le monde était heureux, les affaires allaient bien, la bourse bondissait de joie. Les seniors et les personnes atteintes dans leur santé faisaient tout pour vivre en harmonie avec les biens portants, forts et courageux, si bien qu'il n'y avait pratiquement plus de différences.

Juste les très vieux, les très malades et les *quand même un peu bizarres* ne participaient pas au bal. On les mettait à part, dans des maisons spé-

ciales, ou dans des hôpitaux ou alors on les laissait seuls dans leur coin.

Aujourd'hui, nous sommes tous retirés dans notre coin. Confinés comme on dit. Pour éviter les contacts et ainsi arrêter la progression du virus. Nous sommes tous à risques, tous fragiles, tous vulnérables, tous susceptibles de recevoir le virus et de le transmettre. Plus qu'avant, nous nous rendons compte à quel point nous avons besoin les uns des autres. Pour nous approvisionner et nous soigner bien sûr. Mais aussi, pour parler, pour pleurer, pour souffler et soupire. Les autres sont indispensables pour nous, peu importe qu'ils soient à risques ou sans. Nous avons besoin de ces contacts, de ces partages, des mots, des signes, des émotions.

Et ça se passe. Des hommes et des femmes, beaucoup de jeunes manifestent leur solidarité avec joie, créativité et inventivité. Ils ne se résignent pas, mais ils trouvent des moyens souvent surprenants d'aider et de soutenir. Ils permettent ainsi que la vie soit possible et généreuse. Et comme par enchantement, ce réseau de contacts et de solidarités favorise la redécouverte du sens de notre existence, il nous approche des valeurs essentielles.

J'espère qu'après le virus, lorsque la vie reprendra son cours, nous garderons vivaces des réseaux de solidarité et d'entraide. Qu'à travers ce temps de confinement et de solitude aussi, nous mûrions et nous approfondissons notre recherche des valeurs essentielles. C'est ainsi que nous vivrons consciemment en lien avec la création et son créateur. Nous découvrirons une nouvelle proximité et la vie aura un goût nouveau. De plus, ceci permettra aux eaux de se régénérer et à la planète de souffler.

| marco pedroli, pasteur

FUSION DES COMMUNES DU HAUT-VALLON

Des informations importantes délivrées dès vendredi prochain

Les armoiries présentées le 3 avril, les finances le 9 avril

Ayant dû renoncer à la séance publique prévue le 18 mars à Cormoret, pour cause d'urgence sanitaire évidemment, le Comité de fusion des communes du Haut-Vallon a dû définir une nouvelle manière de communiquer avec ses concitoyens. Il a décidé de dispenser ses informations par le biais de l'organe officiel des communes de Saint-Imier, Sonvilier, Renan, Courtelary et Cormoret, ainsi que par la voix des médias régionaux, que l'on sait nombreux et de qualité.

Dans les colonnes de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*, vendredi prochain le 3 avril, de très nombreux habitants de la future commune d'Erguël verront leur patience enfin récompensée : le choix d'armoiries y sera imprimé et soumis à leur vote!

Trois propositions ont été émises par le spécialiste d'héraldique Nicolas Vernot ; elles seront publiées côte à côte dans la FAC, et la période de vote s'ouvrira très exactement ce vendredi 3 avril, selon des modalités qui seront expliquées en détail.

A défaut de pouvoir écouter l'auteur de ces armoiries, un professionnel aux compétences reconnues, qui a appuyé ses créations sur des recherches approfondies, les habitants des cinq communes pourront lire ses explications, fort intéressantes, dans une page spéciale « fusion ».

Les finances sous la loupe

Dans la *Feuille d'Avis du District de Courtelary* du jeudi 9 avril (édition avancée de 24 heures en raison des Fêtes pascales), seront publiées un maximum de données concrètes concernant la planification financière de la future commune d'Erguël. Deux pages rédactionnelles complètes seront réservées au processus de fusion, où seront donc présentés en détails les résultats et les conclusions livrés par le groupe de travail « finances » dans son rapport définitif.

Dans ces pages seront commentés en particulier le budget prévisionnel 2022 et la quotité estimée de la nouvelle entité communale.

Le plus urgent

Réuni cette semaine encore pour établir un nouveau calendrier de communication, le Comité de fusion a dû tenir compte de divers facteurs liés à la votation populaire agendée au 27 septembre prochain. L'objet soumis aux urnes doit en effet comprendre impérativement les armoiries de la nouvelle commune. Or le Copil tient à ce que ce choix puisse être opéré par les citoyens concernés, ce qui le conduit à présenter les trois modèles au plus vite, à savoir le 3 avril.

Pour l'aspect financier, il faudra encore attendre une petite semaine, étant entendu trois facteurs cumulés : l'important travail nécessaire à une présentation écrite la plus complète possible (il eût été sans le moindre doute plus explicite et plus compréhensible de répondre de vive voix aux questions précises de la population, avec une présentation audiovisuelle de surcroît), les emplois du temps des maires concernés, évidemment perturbés par l'urgence sanitaire, et enfin les délais d'édition de ce journal.

Le comité de fusion remercie la population concernée de la patience dont elle fait preuve face aux impératifs sanitaires bousculant le processus d'information autant que le quotidien de chacun.

| copil

Large diffusion

Les informations en mains du comité de fusion seront transmises intégralement et simultanément à tous les médias intéressés, quotidiens, radio locale et autres télévisions régio-

nales en particulier, à travers deux conférences de presse à distance. Nul doute que ces médias se feront l'écho varié et intéressant de cette actualité importante pour les cinq communes. | copil fusion

COMMUNE DE SONVILIER AVIS OFFICIELS

Communiqué en réponse à celui de Claude Schœnenberg

COMMUNIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SONVILIER

Les chiffres peuvent aussi mentir

En réponse au communiqué de l'Association Sauvez l'Echelette, paru le 21 février dans ces colonnes et annonçant le dépôt de la pétition à laquelle il a été répondu le 26 mars, les autorités tiennent à préciser quelques éléments concrets

Premièrement, en affirmant que « les riverains du projet refusent que cette installation vienne mettre en péril le patrimoine naturel et paysager du Chasseral », et plus loin que « le projet fait donc pour ainsi dire l'unanimité contre lui » parmi les riverains, le comité pétitionnaire va vite en besogne. Il omet volontairement les habitants de La Joux-du-Plâne, territoires de Val-de-Ruz et de Sonvilier confondus, qui sont les initiateurs du projet, ainsi qu'une partie des habitants de la Montagne de l'Envers et leurs familles qui soutiennent ouvertement le parc éolien.

Quant à la mise en péril du patrimoine naturel et paysager du Chasseral, et plus loin le danger pesant soi-disant sur la reconnaissance fédérale du Parc, les autorités municipales soulignent trois éléments :

– primo, les études approfondies menées pour l'établissement du Plan de quartier ont impliqué dès le départ les associations de protection de l'environnement, qui n'ont déposé aucune opposition durant la publication. De surcroît, au terme de l'étude du dossier, il a été décidé de retirer l'éolienne E11 initialement prévue ; après une pesée d'intérêts, les initiateurs l'ont jugée trop proche des habitations et du marais des Pontins.

– secundo, le Parc Chasseral vient de recevoir le soutien massif (107 voix, contre 3 oppositions et 3 abstentions) du Grand Conseil neuchâtelois, lequel a doublé sa participation financière pour la période 2020-2024.

– tertio, le Parc régional Chasseral lui-même vient de réaffirmer publiquement sa

totale neutralité dans le dossier éolien ; il souligne trois éléments très importants : des éoliennes existaient sur son territoire avant sa reconnaissance fédérale ; chaque construction de nouvelle éolienne dans le Parc implique des compensations naturelles et paysagères qui induisent une amélioration de sa richesse, telle que l'exige l'Office fédéral de l'environnement ; et plus avant, nous citons les responsables du Parc : « dans tous les cas de figure, le renouvellement de la Charte à l'horizon 2022, pour une période de 10 ans, n'est nullement remis en cause ».

Division : une accusation infondée

Par ailleurs, les autorités réfutent catégoriquement le reproche qui leur est adressé de diviser la population de la commune, de favoriser un « fossé » entre les habitants de la montagne et ceux du Vallon.

A ce sujet, elles rappellent une fois encore que le projet des 4 Bornes n'a été initié ni par le Conseil municipal, ni par des habitants du village, mais bien par des agriculteurs domiciliés sur les crêtes. C'est à ces habitants du haut, voisins des éoliennes prévues, que les autorités ont apporté leur soutien.

Pas d'ingérence

Plus loin, les pétitionnaires se préoccupent des personnes habitant la montagne sur les communes de Saint-Imier et de Val-de-Ruz, en regrettant qu'ils n'aient « pas voix au chapitre ». Renvoyons donc d'abord les pétitionnaires à la réponse officielle donnée par le Conseil municipal imérien à leur inter-

vention, lequel souligne que le territoire de Saint-Imier n'est pas concerné par ce projet. Nous rappelons que chaque commune dispose de son indépendance dans la gestion de ses affaires respectives. | cm

Ramassage des poubelles

En raison du coronavirus, les tournées de ramassage des ordures ménagères se feront un peu différemment qu'à l'accoutumée.

Selon le mémo-déchets, les poubelles doivent être sorties dès 7 h le jour du ramassage et nous prions chaque citoyen de bien vouloir respecter scrupuleusement cette règle.

Une réorganisation du temps de travail a été effectuée au

sein des services communaux et le camion procédera à l'entier de la tournée entre 7 h 30 et 10 h. Les personnes déposant un ou des sacs poubelles après le passage du camion sont priées de les conserver chez eux jusqu'à la prochaine tournée.

La voirie n'effectuera aucun ramassage après coup. Le Conseil municipal vous remercie de votre collaboration. | cm

Rappel quant aux services de livraison spéciaux

Grâce aux nombreux bénévoles ainsi qu'à la belle collaboration avec l'épicerie chez Peppe et la boulangerie Zoni à Sonvilier, des services spéciaux ont été mis en place pour faire face à la situation sanitaire actuelle. Il est désormais possible pour les personnes de plus de 65 ans ou de santé fragile de faire appel à ces services pour se faire livrer ses courses ou son pain.

La boulangerie et l'épicerie restent cependant ouvertes aux horaires habituels. Vous trouverez ci-dessous les coordonnées et informations importantes.

Epicerie chez Peppe
032 941 52 02
Livre les lundis, jeudis et vendredis matin

Boulangerie Zoni
032 941 11 70



CLUB DES AÎNÉS DE SONVILIER

Activités annulées

Etant donné les circonstances actuelles, nous avons le regret de vous informer que toutes les activités du Club sont annulées jusqu'à nouvel avis. Prenez bien soin de vous.

| l'équipe d'animation

PRO NATURA JEUNESSE

Les œufs de Pâques de Caillou et Charly

Pandémie oblige, étant donné que toutes les activités sont annulées, nous avons décidé d'organiser un concours pour permettre aux enfants de développer leur créativité



Chaque année début avril, Caillou et Charly se retrouvent pour teindre des œufs et réaliser un joli panier. Cette année, ils ont envie de remplir un énorme panier avec les plus beaux œufs, alors ils ont besoin de l'aide de chacun!

Teins des jolis œufs et envoies nous la photo du plus beau. Caillou et Charly rempliront leur panier et t'envoieront la photo avec un certificat de participation à leur projet artistique.

De plus, nous allons tirer au sort 3 prix, le premier est un bon pour une sortie gratuite et d'autres prix signés Caillou.

Le concours est ouvert à tous les enfants âgés de 5 à 14 ans, les photos sont à envoyer au plus tard le vendredi 17 avril.

Amuse-toi bien et participe!

| charly

Envoie une jolie photo de ton œuf à l'adresse suivante: jeunes.jurabernois@pronatura.ch

Sudoku N° 0001

facile

7				4				1
3		1					8	7
		5		9				2
2	7		9		4			3 6
9	3		1		8			7 2
		8			3			1
5		3					2	4
4				8				9

La solution paraîtra dans le prochain numéro

Sudoku N° 1011

moyen

6			5		2		9	4
		3	7				6	
	2	8		4				
					8		2	6
	8						1	
3	7		4					
					9		2	8
	4				7	6		
7	3		8		1			9

La solution paraîtra dans le prochain numéro

ÉCHANGES DE SERVICES

Rendez-vous sur le site Jura bernois.Bienne

En ces temps particuliers de pandémie, les élans de solidarité se multiplient partout. Pour notre bassin de population tout particulièrement, le site Jb.B héberge une plateforme d'échanges de services, en lien avec l'épidémie de coronavirus, qui mérite d'être connue.

En un simple clic, vous avez accès à la liste des services proposés dans la région. Et si de votre côté, vous voulez offrir votre aide, vous pouvez vous y inscrire.

Il est toutefois important que les bénévoles en mission assument parfaitement les mesures d'hygiène préconisées et selon l'Ordonnance sur les mesures

destinées à lutter contre le coronavirus, les personnes considérées comme à risque ne peuvent pas proposer leurs services. | gl



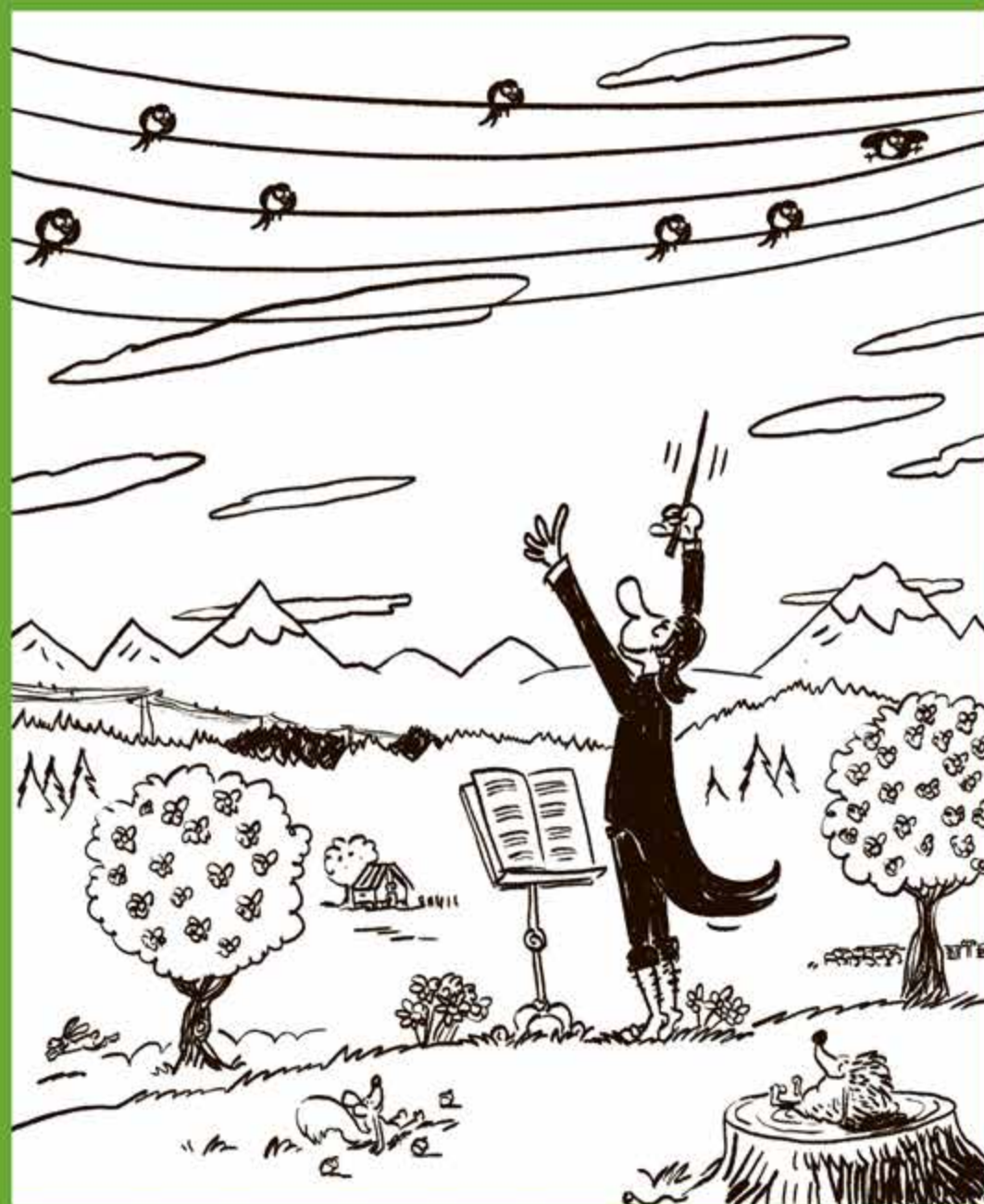
www.jb-b.ch/1092-demarche

Retrouvez le journal de la semaine dernière

EN LIGNE

bechtel-imprimerie.ch

Le jeu des 7 erreurs



Corrigé dans ce numéro à la page Sport

COMMUNE DE TRAMELAN AVIS OFFICIELS

Coronavirus : nouvelles restrictions

En séance du 17 mars, le Conseil municipal de Tramelan a validé de nouvelles mesures concernant le fonctionnement de ses institutions, de l'administration communale et du personnel communal en vue de participer à l'effort collectif visant à endiguer la pandémie de coronavirus.

Seules les affaires urgentes seront traitées par les services communaux. Toutes les séances de commissions et du Conseil municipal ont été annulées jusqu'au 19 avril. D'entente avec le bureau du Conseil général, la séance du Législatif du 27 avril a également été annulée. Tous les objets à traiter seront repris lors de sa séance ordinaire du 29 juin. Le personnel communal a été invité à effectuer du travail à domicile et de se rendre le moins possible sur son lieu de travail pour éviter un maximum les contacts physiques. La déchetterie (Trame 13) est également fermée depuis le lundi 23 mars.

En matière d'urbanisme, les permis de construire en cours sont traités et les publications en cours se poursuivent avec, sur demande de consultation par téléphone ou par courriel, l'envoi par courriel du dossier en publication. Tous les permis de construire déposés et dont les procédures n'ont pas encore démarré seront traités dans la

mesure du possible, mais avec du retard et les procédures ne seront initiées qu'après la fin de la période d'état de nécessité, soit en principe après le 19 avril, voire plus tard en fonction de la situation. Toutes les procédures en matière d'aménagement du territoire non encore initiées ou non urgentes sont suspendues jusqu'à la fin de la période de situation extraordinaire. Dans la mesure du possible les renseignements sont transmis aux demandes, mais avec un délai de réponse qui peut varier et prendre plus de temps que d'habitude.

Les bâtiments communaux sont fermés aux sociétés et aux associations locatrices. Les administrations (Hôtel de Ville et rue de la Promenade 3) sont entièrement fermées au public depuis le 19 mars. Elles restent joignables par téléphone ou courriel durant les heures d'ouverture habituelles.

Le Conseil municipal invite encore ses habitants à suivre scrupuleusement les dispositions de l'OFSP, en s'inquiétant notamment du sort de leurs voisins et des personnes considérées comme à risque. | cm

Hôtel de Ville, 032 486 99 99
info@tramelan.ch
Services techniques, 032 486 99 50
stt@tramelan.ch
Service social, 032 486 99 40
service-social@tramelan.ch

Coronavirus : espace public réduit

Le Conseil municipal rappelle que l'accès aux places de pique-nique (Les Joux, Droit - Roche percée) et aux places de jeux publiques (les Tartins, la Violette, Champs de Foire, rue du Pont, Loge de La Chau) est interdit jusqu'à nouvel avis.

Tout rassemblement ou utilisation de ces lieux est dorénavant prohibé. Il rappelle de respecter les prescriptions de l'OFSP, notamment garder une distance de deux mètres entre chaque individu et de rester à la maison autant que possible. | cm

Appel aux bénévoles

La commune de Tramelan met sur pied un réseau de bénévoles prêts à rendre service aux plus nécessiteux en cette période extraordinaire que nous traversons. Toute personne intéressée à consacrer un peu de son temps peut s'annoncer aux adresses suivantes: coronavirus.tramelan@gmail.com; info@tramelan.ch ou aux

numéros de téléphone suivants (appels entre 8h et 17h uniquement): 079 347 35 03 (Dunja Fuss); 079 475 25 87 (Philippe Augsburg); 076 490 17 52 (Hervé Gullotti). Merci de préciser dans votre courriel votre nom, prénom et numéro de téléphone. Vous pourrez être amenés à véhiculer, à effectuer des commissions, notamment. | cm

TRAMELAN

Coronavirus : informations du Centre médical des Lovières

Suite aux prescriptions de l'OFSP et du médecin cantonal, seuls les examens et les traitements qui ne peuvent être reportés sans causer de préjudice aux patients, seront effectués. Raison pour laquelle toute visite au Centre nécessite un appel téléphonique préalable au numéro 032 487 45 45 afin d'évaluer le besoin de consulter.

Cette mesure permet d'une part à éviter que des personnes infectées par le virus entrent en contact avec d'autres patients, et d'autre part que des personnes de 65 ans et plus ou des patients souffrant de maladies chroniques s'exposent inutilement à des risques.

A l'heure actuelle, passablement de malades chroniques et

de personnes âgées ont déjà pris l'initiative de reporter leurs rendez-vous prévus. De ce fait, le nombre de consultations a nettement diminué au Centre, et les médecins ont restreint leur temps de présence. Mais il y a toujours au moins un médecin pour s'occuper des urgences et donner des conseils téléphoniques aux heures habituelles. Les horaires d'ouverture du cabinet restent les mêmes (lu-ma-ve: 8h à 12h, 14h à 18h; jeudi: 8h à 12h).

Le 144, seulement en cas d'extrême urgence

Suite à l'inquiétude de la population, le Centre médical reçoit énormément d'appels téléphoniques et les lignes

AHA! CENTRE D'ALLERGIES SUISSE

Rhume des foins et Covid-19

Le bouleau fleurit: qu'est-ce que le nouveau coronavirus signifie pour les personnes allergiques?

La saison des pollens de bouleau a commencé: le temps printanier ensoleillé et doux de la semaine dernière a entraîné – au nord comme au sud des Alpes – le début de la floraison du bouleau qui est fortement allergisant. Un début nettement plus précoce que d'habitude, selon Regula Gehrig, biométéorologue chez MétéoSuisse. La saison des pollens du frêne a également commencé il y a presque deux semaines. Il faut en outre s'attendre à une production pollinique plus importante cette année, car le bouleau forme une quantité de pollen particulièrement élevée tous les deux ans.

Ceci signifie que les personnes souffrant du rhume des foins doivent dès à présent s'attendre à des yeux larmoyants, un nez qui coule et une respiration éventuellement plus difficile. Une information importante pour les personnes concernées: selon les connaissances



scientifiques actuelles, aucun lien n'est connu entre une allergie existante et l'apparition ou le degré de gravité de la maladie Covid-19.

Les personnes touchées par un asthme grave font toutefois

partie des personnes particulièrement à risques. Elles doivent bien se protéger. Veuillez lire à ce sujet les informations d'aha! Centre d'Allergie Suisse sur les allergies, l'asthme et la maladie Covid-19 sous www.aha.ch. | bj

Données actuelles sur la concentration pollinique sur www.pollenallergie.ch et de manière mobile avec l'application Pollen-News (disponibles dans l'App Store et sur Google Play)

LA MAIN TENDUE

Association très sollicitée en ces temps de pandémie

Beaucoup parlent de leurs craintes à La Main Tendue, la crise du corona est un risque pour la santé psychique

Depuis début mars, les téléphones chauffent dans les douze postes régionaux de La Main Tendue: en 15 jours, il y a eu 1720 entretiens pendant lesquels le coronavirus est abordé. Cela représente plus de 100 conversations sur ce sujet par jour, sur une moyenne de 520 conversations. Avec la déclaration de l'état d'urgence au niveau national et les restrictions massives sur la vie professionnelle, sociale et culturelle, la vie de toute la population suisse a été bouleversée. Ces derniers jours, au cours de centaines de conversations au Tél. 143, les gens ont cherché à se rassurer sur leurs craintes.

La solitude est également un problème important, surtout chez les personnes âgées. Ceci devient une évidence: le coronavirus est également une menace majeure pour la santé mentale.

Un serveur, complètement désespéré par la fermeture

soudaine de son restaurant, a non seulement perdu ses revenus, mais aussi sa routine quotidienne. Une infirmière se dit très contrariée que la population ne respecte pas les mesures recommandées, alors que le système de santé va sous peu atteindre ses limites. Il y a aussi cet homme très âgé qui ne peut plus rendre visite à une personne de 83 ans en maison de retraite – le lien social régulier n'est plus possible. Ces exemples représentent des millions de personnes dans le monde dont la vie quotidienne a été bouleversée par le coronavirus.

Pour se sortir de cette situation de crise, les gens ont besoin de quelqu'un à qui parler de leur peur pour leur santé, ainsi que de leurs craintes. La Main Tendue encourage donc que les contacts sociaux soient maintenus autant que possible, pour pouvoir parler de choses stressantes ou agréables. Le

Tél. 143 - présent pour vous aussi dans la crise du coronavirus

La Main Tendue est une organisation à but non lucratif, apolitique, non confessionnelle, certifiée Zewo, financée à 40% par des contributions institutionnelles et à 60% par des dons. Tél. 143 est pour les habitants de Suisse et de la Principauté du Liechtenstein un contact de premier secours émotionnel à bas seuil.

Dans les 12 postes régionaux répartis dans toutes les régions linguistiques de Suisse, environ 670 bénévoles, bien formés et encadrés par des professionnels, sont à l'œuvre. Le service est gratuit, anonyme et disponible 24 heures sur 24. L'aide est offerte par téléphone, par courriel ou par tchat – le moyen le plus simple de commencer est de vous rendre sur le site www.143.ch.

Tél. 143 est également là pour tous ceux qui n'ont personne avec qui partager leurs soucis.

Dans les semaines à venir, La Main Tendue va tout mettre en œuvre pour augmenter sa présence. Etant donné que de nombreux bénévoles travaillant au Tél. 143 ne peuvent actuellement plus s'occuper de leurs

petits-enfants ou d'activités sociales et culturelles, ceci permettra d'augmenter les services jusqu'à 17%. D'anciens bénévoles ont également accepté de reprendre du service. Ainsi, le Tél. 143 peut contribuer concrètement à atténuer les difficultés émotionnelles et les inquiétudes de la population. | ca

PÈLERINAGE LOURDES SUISSE ROMANDE

Report du pèlerinage de mai à Notre-Dame de Lourdes

Le coronavirus avance d'heure en heure. La Confédération et l'Etat français élèvent les degrés de restrictions. Les Sanctuaires de Lourdes ferment les basiliques et l'accueil des malades, interdisent les rassemblements dans les Sanctuaires, etc. Nos pèlerins de mai sont, pour la plupart, des personnes âgées de plus de 65 ans et nos malades des personnes à haut risque. Tenant compte de toutes ces raisons et de l'évolution dans les prochaines semaines, lors de sa séance extraordinaire du 12 mars, le comité interdiocésain a décidé de reporter le pèlerinage de mai pour les dates du 20 au 26 septembre, sans les malades.

Cette dernière mesure est dépendante du risque, encore

possible, pour les personnes fragilisées et du trop petit nombre d'hospitaliers disponibles pour accompagner nos malades en septembre. Nous sommes conscients de la déception que nous engendrons dans le cœur de beaucoup et surtout de nos frères et sœurs malades, mais la réalité sanitaire nous dépasse et la santé de nos malades est primordiale.

Nous vous remercions de votre compréhension. Avec le souhait que la situation s'améliore, voire se résolve définitivement le plus vite possible.

Les personnes inscrites en mai recevront personnellement un courrier postal. De nouveaux bulletins d'inscription pour le pèlerinage du 20 au 26 sep-

tembre seront diffusés dès le 1^{er} juin. N'hésitez pas à vous inscrire nombreux et à faire de la publicité pour ce pèlerinage unique et en un moment inédit par la force des choses. L'Hospitalité de la Suisse romande et le comité interdiocésain invitent et souhaitent que les hospitaliers s'inscrivent comme pèlerins en septembre. Ce sera l'occasion de vivre intensément un pèlerinage sans service auprès des malades.

Restons unis dans la prière pour les malades du coronavirus, pour tous nos malades et pour tous les soignants, confions-les à Notre-Dame de Lourdes.

| pour le comité interdiocésain, mgr rémy berchier

LE JEU DE L'OIE DU CORONA

SUPERTRAINERS



CLUB D'ATHLÉTISME COURTELARY

Retour sur une année 2019 mémorable



10 Bornes de Courtelary 2019, photo: © Damien Carnal

L'assemblée générale ordinaire du CA Courtelary s'est tenue le vendredi 13 mars à la salle de la paroisse protestante de Courtelary. Nous avons eu de la chance, notre assemblée respectait les normes d'hygiène données contre le coronavirus un peu plus tôt dans la journée par le Palais fédéral et nous avons donc pu la mener à bien, tout en respectant les précautions d'usage.

C'était donc l'occasion, pour nous, de revenir sur cette année 2019, haute en couleur et en émotion avec les membres, les athlètes et parents du club.

La 50^e édition des 10 Bornes était sur toutes les lèvres, mais nous avons aussi parlé des bons résultats des athlètes,

ainsi que de notre camp d'entraînement ou encore de la journée COA PP.

Après ce petit récapitulatif, l'assemblée et le club ont dit au revoir à leur fidèle caissier et comptable, Werner Tramaux et l'ont remercié chaleureusement pour son travail toujours qualitatif et sa présence toujours chaleureuse, tout au long de ces années passées avec le club. Encore un grand merci et tous nos vœux de bonheur pour cette vraie retraite qui commence! Dans la foulée, le club a eu la chance de retrouver une nouvelle caissière et comptable en la personne de Nelly Schindler, élue à main levée à l'unanimité. Bienvenue à elle au sein du club.

Une deuxième démission a été donnée lors de l'assemblée par Bastien Paratte qui co-entraînait le groupe des grands. Il était très apprécié et manque déjà aux athlètes. Nous lui souhaitons le meilleur pour la suite de ses aventures et le félicitons pour sa prochaine paternité. Malheureusement, nous rencontrons beaucoup plus de problèmes pour retrouver un entraîneur qu'un caissier. Nous espérons trouver quelqu'un rapidement et sommes ouverts à toutes les candidatures.

Suite à ces différents départs et après la réélection du comité pour 2020, nous avons dû évoquer l'épineuse question du Covid-19. Le club a été contraint d'annuler le camp d'entraîne-

ment d'avril, mais aussi d'arrêter tous les entraînements jusqu'à nouvel ordre pour le bien-être des athlètes et de leur famille. Toutefois, nous continuons d'être présents à leur côté en leur envoyant des vidéos d'exercices à faire à la maison. Elles sont aussi disponibles sur Facebook et notre Youtube.

En conclusion, le comité remercie toutes les personnes qui se sont engagées pour le club lors de cette année 2019. Nous espérons vous revoir vite sur les stades une fois cette période de troubles passée. Mais pour l'instant, restez chez vous et profitez de faire du sport d'appartement, nos entraîneurs certifient que ce procédé est bon pour le moral et le corps. A bientôt. |rb

ASSOCIATION SPORTIVE TRIATHLON TRAMELAN

Triathlon Tramelan 2020 et Coronavirus

Réunis en conférence téléphonique le 24 mars, le comité de l'Association Sportive Triathlon Tramelan et le comité stratégique de la manifestation ont décidé, à l'unanimité et avec regrets, d'annuler la 29^e édition du triathlon de Tramelan prévue le 20 juin prochain

Pensant pourvoir, dans un premier temps, reporter l'événement après les vacances d'automne, ils ont dû constater que les cinq week-ends entre le 8 août et le 6 septembre, date de la fermeture de la piscine à Tramelan, étaient déjà occupés par trois triathlons du CJT, par le Triathlon Domoniak de Delémont et par Jura Défi à Saignelégier.

Par leur décision voulue immédiate, les membres des deux comités ont souhaité cla-

rifier la situation pour tous les partenaires de la manifestation; en cela, ils s'engagent à respecter scrupuleusement les directives fédérales édictées par la Confédération et l'OFSP, suite à la pandémie du CoVid-19. Leur préoccupation majeure est de ne pas mettre en danger la santé des membres du comité d'organisation, des triathlètes, des bénévoles, des personnels des services et du public.

Indépendamment des considérations d'ordre infrastructurel et financier certes importantes, les responsables ont aussi considéré qu'il aurait été indécemment de solliciter la collaboration, en ces temps difficiles, des nombreux bénévoles potentiels et des personnels des différents services nécessaires à l'organisation d'une telle compétition.

Ils ont décidé de refaire le point de la situation, fin avril, avec deux objectifs, d'abord de régler les affaires courantes de l'édition annulée puis de prévoir, en août, une séance du comité directeur pour définir le cadre de l'édition 2021.

| association sportive triathlon tramelan

FSG VILLERET

Presque centenaire

C'est à la cure que se sont retrouvées dernièrement une trentaine de gymnastes pour participer à l'assemblée annuelle de la FSG sous la présidence de Christine Lüthi. Il n'était alors pas encore question de coronavirus ou bien peu.

Dans son rapport, la présidente relevait les faits importants de 2019 avec toujours beaucoup d'activités aussi bien sportives qu'extraspportives: dîner pour le cours des seniors de l'AGJB, pique-nique sous une pluie diluvienne ou encore sortie au Valais, tenue du stand de la VCV à la Meuringue, service lors de la cérémonie pour les jeunes de la région ayant atteint leur majorité et, bien sûr, souper de Noël ont occupé les gymnastes en plus des leçons de gym.

Le groupe des seniors sous la houlette de Liselotte Argenio et de Fifi Droz ont suivi 35 séances avec entre 18 et 25 participantes. Chez les dames, dirigées par Christiane Pauchard, ce sont 8 à 12 personnes qui assistent aux leçons. Chez les jeunes, Elisabeth Chappatte a démissionné après 12 ans de moniteurat et c'est Seraina Zoppi qui la remplacera. Chez les plus jeunes, c'est Isabelle Linder qui s'occupe de la gymnastique infantile, 10 enfants se retrouvent en début d'année et 6 depuis les reprises de septembre.

Au niveau administratif, les comptes présentent une aug-



Monique Barras (à gauche) et Elisabeth Chappatte ont été fleuries comme il se doit

mentation de fortune de 2755 fr. Huit gymnastes ont reçu des billets de loterie pour leur assiduité. Monique Barras a pour sa part été distinguée pour ses 10 ans de sociétariat. Deux admissions et quatre démissions ont été enregistrées. Elisabeth Chappatte, qui a quitté

TOUR DE ROMANDIE À SAINT-IMIER

Rendez-vous pris le 29 avril 2021

La nouvelle est officielle depuis un peu plus d'une semaine: le Tour de Romandie 2020 est annulé et par là même, l'arrivée d'étape du 30 avril à Saint-Imier. Ce n'est que partie remise. Réuni autour du président John Buchs, le comité d'organisation imérien a décidé à l'unanimité de relever le défi l'an prochain.

L'organisateur de la Boucle romande ayant d'ores et déjà annoncé que la configuration de l'édition 2020 sera reprise «dans toute la mesure du possible» en 2021, Saint-Imier a confirmé sa volonté d'accueillir les coureurs du World Tour. L'épreuve se courra du mardi 27 avril au dimanche 2 mai. L'arrivée d'étape en Erguël est d'ores et déjà fixée au jeudi 29 avril dans l'après-midi.

Billets de tombola à conserver

Tous les partenaires et sponsors ont été informés personnellement du report de l'épreuve par le comité d'organisation de Saint-Imier. Pour

les personnes qui ont déjà acheté des billets de tombola, il s'agit de les conserver soigneusement jusqu'en 2021. Le tirage aura lieu le 29 avril en fin d'après-midi.

A l'instar de l'organisation de la course et de la Fondation Tour de Romandie, le comité d'organisation imérien regrette cette situation. Mais la santé des coureurs et de la population prime évidemment sur toute autre considération. Tout en remerciant la Municipalité, les partenaires, sponsors et autres bénévoles de leur compréhension et de leur soutien, il se réjouit d'ores et déjà d'accueillir le Tour de Romandie à Saint-Imier l'an prochain. |bg

EURO DE FOOTBALL

Fanzone de Saint-Imier confirmée en 2021

Report de la phase finale de l'Euro 2020 de football oblige, la fanzone de Saint-Imier et son écran géant n'égaieront pas la Place du Marché cet été. Ses responsables ont néanmoins d'ores et déjà décidé de reconduire l'opération en 2021.

Compte tenu de l'important travail abattu jusqu'ici et de l'écho très positif enregistré auprès de tous les partenaires, l'équipe organisatrice de la Clientis Fanzone Sainti remettra l'ouvrage sur le métier en 2021.

La Municipalité de Saint-Imier, les sponsors, les sociétés inscrites pour l'organisation d'une soirée et autres souscripteurs de tables VIP ont été

avertis cette semaine. La fanzone sera installée sur la Place du Marché du samedi 12 juin au dimanche 11 juillet 2021.

L'équipe organisatrice remercie ses partenaires de leur compréhension. Elle se réjouit d'ores et déjà de retrouver tous les amateurs de football l'an prochain à l'occasion de la phase finale de l'Euro... 2021. |bg

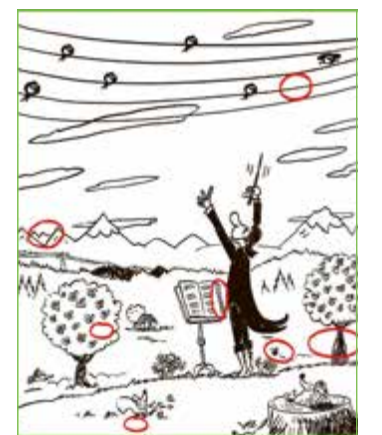
FSGF PÉRY-LA HEUTTE

Covid-19

Nous vous informons que, suite aux directives concernant le COVID-19, tous les cours de gymnastique sont reportés jusqu'à la réouverture des écoles! L'assemblée générale, qui devrait avoir lieu le 28 mars prochain, est reportée. Une nouvelle convocation parviendra aux membres en temps voulu. Nous souhaitons une bonne santé à tous nos membres ainsi qu'à leurs familles. Prenez soin de vous et au plaisir de se revoir dans un proche avenir.

Le jeu des 7 erreurs

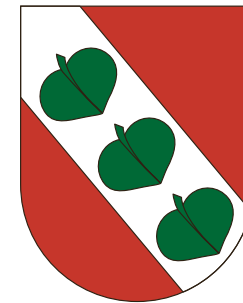
Corrigé



En raison des Fêtes pascales, la Feuille d'Avis du District de Courtelary ne paraîtra pas le vendredi 10 avril 2020 mais le jeudi 9 avril 2020. Durant cette semaine particulière, les délais de remise du matériel seront dès lors modifiés comme suit:

Utile et paroisses: lundi 10 h
Rédactionnel: mardi 9 h
Annonces: mardi 9 h
Officiel et sport: lundi 12 h

Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary



Partie intégrante de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*

Corgémont



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.
Emplacement: parcelles N°s 1018 et 1019, au lieu-dit: « rue de l'Avenir », commune de Corgémont.
Projet: immeuble locatif de 7 appartements avec panneaux photovoltaïques en toiture, aménagement de 7 places de stationnement extérieures et construction de 7 garages.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: H4.
Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 19 avril 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Corgémont. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 20 mars 2020

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Courtelary



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérant: Stéphane Pauchard, Grand-rue 37, 2608 Courtelary.
Emplacement: parcelle N° 96, au lieu-dit: « Grand-rue 37 », commune de Courtelary.
Projet: changement d'affectation portant sur la création d'une brasserie pour la confection de bières artisanales, création d'un espace pour la dégustation et la vente.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: HA mixte.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 19 avril 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Courtelary. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 20 mars 2020

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Felis Bettina, Le Moulin 3, 2608 Courtelary
Auteur du projet: idem que requérant.
Propriétaire foncier: idem que requérant.
Projet de construction: installation d'un poêle à bois et d'un tube dans la cabane de jardin existante, bâtiment sis à Le Moulin 3 sur parcelle N° 100, zone HA.
Dimension: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du bureau communal de Courtelary jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Courtelary. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Courtelary, le 24 mars 2020

Le Secrétariat municipal

Mont-Tramelan



Arrêté du conseil communal de Mont-Tramelan relatif à l'organe de conduite communal

Remarque générale

Pour faciliter la lecture du document, le masculin générique est généralement utilisé; il s'applique aux deux sexes.

Vu les articles 8, 22 et 23 de la loi cantonale sur la protection de la population et sur la protection civile (LCPPCi; RSB 521.1) du 19 mars 2014;

Vu le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes et de situations d'urgence,

Le Conseil communal de Mont-Tramelan

arrêté

Article 1: ¹ au niveau communal, les personnes responsables lors de catastrophes et de situations d'urgence (PRCSU) sont au moins les suivantes:
– Le maire ou le responsable de la sécurité publique
– L'administrateur ou le responsable du dicastère des finances

² En cas d'indisponibilité des personnes précitées, celles-ci sont remplacées par leur suppléant selon l'organisation communale.

Article 2: les tâches des PRCSU sont régies par les dispositions de la LCPPCi.

Article 3: les PRCSU gèrent les catastrophes et les situations d'urgence au niveau communal aussi longtemps que leurs moyens le leur permettent et ne feront appel à l'OCRég que lorsqu'elles ne seront plus en mesure de gérer à elles seules la situation.

Article 4: lors de catastrophes et de situations d'urgence, au moins l'une des PRCSU doit participer à tous les rapports de l'OCRég.

Article 5: les PRCSU disposent de la même compétence financière que le Conseil communal, à savoir 25 000 francs.

Article 6: le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Ainsi délibéré et accepté par le Conseil communal

Mont-Tramelan, le 6 janvier 2020

*Le président: Bruno Gerber
La secrétaire: Myriam Lüthi*

Péry-La Heutte



Avis de construction

Requérant: Nives Lapira, chemin de la Vanne 7, 2604 La Heutte.
Propriétaire foncier: Nives Lapira, chemin de la Vanne 7, 2604 La Heutte.
Auteur du projet: Nives Lapira, chemin de la Vanne 7, 2604 La Heutte.
Projet de construction: aménagement d'un carport, changement des fenêtres et de la porte d'entrée. Installation d'une cabane de jardin en bois. Chemin de la Vanne 7, 2604 La Heutte, parcelle N° 317, zone H2.

Dimensions: identiques aux plans déposés.
Genre de construction: aménagement d'un carport en bois. Fondations en béton armé. Construction portante en bois avec poutres. Toiture en tôle ondulée avec une inclinaison de 8°. Changement des fenêtres en pvc. Nouvelle porte d'entrée. Construction d'une cabane de jardin de 27 m².

Protection des eaux / eaux usées: raccordement des eaux usées et des eaux pluviales aux canalisations communales en système unitaire.
Dérogation: dérogation à l'article A 122 du RCC pour une distance à la limite du fonds-voisin.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 19 avril 2020 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 20 mars 2020

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Christine Freitag et Hans Rudolf Bloch, chemin du Collège 6, 2604 La Heutte.
Propriétaires fonciers: Christine Freitag et Hans Rudolf Bloch, chemin du Collège 6, 2604 La Heutte.
Auteur du projet: Christine Freitag et Hans Rudolf Bloch, chemin du Collège 6, 2604 La Heutte.
Projet de construction: installation d'un fourneau à pellet, pose d'un conduit de cheminée extérieur, d'un carport en bois. Nouvelle porte de garage, ouverture d'une fenêtre et pose d'un avant-toit au-dessus du garage. Chemin du Collège 6, 2604 La Heutte, parcelle N° 367, zone H2.

Dimensions: identiques aux plans déposés.
Genre de construction: installation d'un fourneau à pellet et pose d'un conduit de cheminée extérieur. Aménagement d'un carport en bois. Nouvelle porte de garage de couleur anthracite no RAL 7016. Ouverture d'une fenêtre dans le garage et pose d'un avant-toit au-dessus du garage.

Protection des eaux / eaux usées: raccordement des eaux usées et des eaux pluviales aux canalisations communales en système séparatif.

Dérogation: néant.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 19 avril 2020 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 20 mars 2020

Le Conseil municipal

Renan



Avis de construction

Requérant: Entreprise Todeschini SA, rue Plein Soleil 18, 2616 Renan.
Auteur du projet: Entreprise Todeschini SA, rue Plein Soleil 18, 2616 Renan.
Adresse du projet: parcelle N° 645, rue Plein Soleil 5, 2616 Renan.
Descriptif du projet: construction d'une maison familiale.
Dimension du projet: selon plans déposés.
Constructions du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de construction: zone H2, quartier des Etohlons.
Dérogations: –
Zones / périmètres protégés: –
Objets protégés: –
Dépôt public: du 27 mars au 28 avril 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune municipale, rue du Collège 5, 2616 Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal de Renan, dans le même délai.

Réclame



Pour la consultation du dossier, merci de prendre rendez-vous par téléphone au bureau municipal.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art.26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Renan, le 27 mars 2020

Le Secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant: Horizon Le Château SA, rue Berthold-Vuilleumier 9, 2616 Renan.
Auteur du projet: Horizon Le Château SA, rue Berthold-Vuilleumier 9, 2616 Renan.
Adresse du projet: parcelle N° 28, au lieu-dit: « rue Berthold-Vuilleumier 9 », commune de Renan.
Descriptif du projet: installation de garde-corps sur les fenêtres.
Dimension du projet: selon plans déposés.
Constructions du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de construction: zone centre.
Dérogations: –
Zones / périmètres protégés: –
Objets protégés: digne de protection, objet C, ensemble bâti H.
Dépôt public: du 27 mars au 28 avril 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune municipale, rue du Collège 5, 2616 Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal de Renan, dans le même délai.

Pour la consultation du dossier, merci de prendre rendez-vous par téléphone au bureau municipal.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art.26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Renan, le 27 mars 2020

Le Conseil municipal

Romont



Avis de construction

Requérants: Meola-Pheulpin Virginia et Fabrice Pheulpin, Lindenweg 5, 3293 Dotzigen.

Auteur du projet: MRS Crehabitat SA, route de la Communance 26, 2800 Delémont.

Propriétaires fonciers: idem requérants.

Projet: construction d'une villa de 2 appartements avec place couverte, réduit et piscine. Type de chauffage: pompe à chaleur (air).

Emplacement: parcelle N° 1045, zone mixte HA2, rue des Oeuches 2, 2538 Romont.

Dérogation requise: art. 80 LR.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: fondations: système béton. Etayage et parois: béton et ossature bois. Façades: béton et ossature bois, isolation, crépi couleur blanc cassé. Toit à 4 pans, inclinaison 18°, tuiles grises.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du bureau communal de Romont jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Romont. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Romont, le 27 mars 2020

Le Conseil municipal

Saint-Imier



Restrictions en matière de stationnement

En se fondant sur l'art. 3 al. 2 de la loi fédérale sur la circulation routière du 19 décembre 1958, et sur l'art. 44 al. 1 et 2 de l'ordonnance cantonale sur les routes du 29 octobre 2008 (OR), le Conseil municipal de Saint-Imier arrête la décision suivante en matière de circulation routière:

Stationnement à durée illimitée (zone blanche)

Bien-fonds 1984 (parking situé en est de la patinoire sise Beauregard 2)

Conformément à l'art. 63 al 1, let. a et à l'art. 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant le préfet du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit et en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

Saint-Imier, le 27 mars 2020

*Au nom du Conseil municipal
Le président: Patrick Tanner
Le chancelier: Beat Grossenbacher*

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Saint-Imier, Services techniques, rue du Temple 15, 2610 Saint-Imier.

Emplacement: parcelle N° 32, au lieu-dit: «La Coudre», commune de Saint-Imier.

Projet: démolition des bâtiments N°s 1, 14, 16 et 18 (entrepôts) et nos 2 et 4 (bureaux + entrepôts).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: A et A1.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 19 avril 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 20 mars 2020

La préfète: Stéphanie Niederhauser

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Parc Technologique de Saint-Imier SA, rue de la Serre 7, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: MBR Architecture SA, passage de l'Esplanade 1, 2610 Saint-Imier.

Emplacement: parcelle N° 692, au lieu-dit: «rue de la Serre 7», commune de Saint-Imier.

Projet: isolation et réfection/modification des façades, réaménagement du hall d'entrée, mise en conformité du quai de chargement et installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: C3c et M2.

Dérogation: art. 26 RAC.

Recensement architectural: bâtiment digne de protection, objet C.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 26 avril 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 27 mars 2020

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Sonceboz-Sombeval



Report de la votation populaire fédérale et de l'élection complémentaire pour la commission scolaire municipale du 17 mai 2020

En date du 18 mars 2020, le Conseil fédéral a décidé de renoncer à la tenue de la votation populaire fédérale fixée au 17 mai 2020 en raison de la situation sanitaire actuelle.

Par conséquent, le Conseil municipal a pris la mesure similaire pour l'élection complémentaire d'un membre pour la commission scolaire municipale.

Une nouvelle date sera fixée et communiquée à la population en temps opportun.

Sonceboz-Sombeval, le 24 mars 2020

Le Conseil municipal

Canton de Berne



Prescriptions d'estivage 2020 du canton de Berne

Les prescriptions d'estivage 2020 du canton de Berne ont été mises en ligne sur le site internet du Service vétérinaire cantonal et seront publiées dans la prochaine Feuille officielle (semaine 13).

Les dispositions relatives au pacage frontalier, aux mesures d'hygiène et de protection des animaux pour l'estivage 2020 sont également présentes sur le site.

Site internet: www.be.ch/estivage

*Le vétérinaire cantonal
D' med. vét. Reto Wyss*

Réclame

Attaquons-nous aux racines de la faim !



**Faites un don de 10 francs :
envoyez «give food» par SMS au 488
swissaid.ch/bio**



Aider avec courage.

Pâques

En raison des Fêtes pascales, la *Feuille d'Avis du District de Courtelary* ne paraîtra pas le vendredi 10 avril 2020 mais le jeudi 9 avril 2020.

Durant cette semaine particulière, les délais de remise du matériel seront dès lors modifiés comme suit :

Utile et paroisses: lundi 10 h

Officiel et sport: lundi 12 h

Rédactionnel et annonces: mardi 9 h

*fac@bechtel-imprimerie.ch
032 944 17 56*

Canton de Berne



Zones de protection de la faune sauvage

Règles de cohabitation avec l'homme

La faune sauvage doit être protégée contre les dérangements. Dans les zones de protection qui ont été instaurées pour elle, des réglementations ont été édictées concernant la chasse, les chemins balisés, l'obligation de tenir les chiens en laisse et les activités de loisirs. Dans un processus de plusieurs années, l'Inspection de la chasse du canton de Berne examine quelque 80 zones de protection de la faune sauvage. Les communes et les parties prenantes sont consultées.

L'Inspection de la chasse du canton de Berne examine en trois étapes les zones de protection de la faune sauvage de son territoire. L'objectif est de protéger efficacement les animaux sauvages avec un impact aussi réduit que possible sur l'activité humaine. Les résultats de la deuxième étape, qui a porté sur l'examen de seize zones, sont maintenant disponibles.

– Aucune modification pour trois zones: Lauenen, Brüggwald près de Bienne, Fencheringissen.

– Réduction du périmètre de la zone de protection (La Heutte, Dürrenwald).

– Modification des dispositions de protection et/ou adaptation du périmètre pour les autres zones. Les dispositions de protection sont les interdictions de chasser, l'obligation de tenir les chiens en laisse, l'interdiction de quitter les chemins balisés, l'interdiction des activités dérangeantes, en particulier celles liées aux loisirs, au sport, au tourisme ou au service militaire. Le canton a intégré en partie des zones communales de tranquillité du gibier en tant que zones centrales dans des zones cantonales de protection de la faune sauvage. Lorsque cela est possible et judicieux, une séparation des exigences en matière de protection et d'utilisation est effectuée (p. ex. N° 69 Schüpfenfluh).

– Création par le canton de sept nouvelles zones de protection de la faune sauvage à l'initiative des communes, des organisations de protection de la nature et de l'Inspection de la chasse du canton de Berne (étang de la Noz, Les Boveresses, Mont Sujet, Täuffelenweiher, Chesselau, Stude/Ritzele, Amsoldinger- und Uebeschiee/Schmittmoos).

Participation de différents acteurs

La Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement a associé au processus les communes, les organisations de protection de la nature et les milieux de la chasse, du tourisme, de l'agriculture et de la sylviculture. Le projet a été reçu différemment par les utilisateurs et par les organisations de protection de la nature et de protection des animaux. Les modifications apportées aux différentes zones de protection de la faune sauvage sont détaillées au point 5 du rapport du Conseil-exécutif. Elles ne figurent pas encore dans le géoportail du canton de Berne.

Conseil-exécutif

Nota bene

Pourquoi de nouvelles dispositions juridiques ?

L'ordonnance cantonale sur la protection de la faune sauvage vise à protéger les espèces pouvant être chassées et les espèces protégées. Les espèces menacées, comme les tétraonidés, font l'objet d'une attention particulière. Les animaux pouvant être chassés doivent, eux aussi, être protégés des dérangements dans leurs quartiers d'hiver pendant la parade et la nidification.

Après la révision de la législation cantonale sur la chasse de 2002-2003, les zones de protection de la faune sauvage qui existaient à ce moment-là avaient été reprises telles quelles dans l'ordonnance sur la protection de la faune sauvage. Les seules restrictions prévues dans cette ordonnance pour protéger la faune sauvage relevaient de la chasse. Les mesures volontaires, comme l'invitation à ne pas quitter les chemins balisés, n'avaient pas d'effet protecteur sur les animaux sauvages.

L'Inspection de la chasse examine quelque 80 zones de protection de la faune sauvage dans le canton de Berne. La protection de ces zones peut être adaptée ou supprimée en fonction des conclusions de l'examen; il est possible aussi de remplacer une zone ou d'en créer de nouvelles. Dans un premier temps, 28 zones ont été examinées et les dispositions de protection prises sur la base des résultats ont été mises en œuvre par l'Inspection de la chasse en 2018.